

Actes des 6^{emes} Assises
des **villes moyennes** et **intercommunalités**
Colmar – 6 et 7 juin 2013

*Comment bien vivre en ville ?
La solution des villes moyennes*





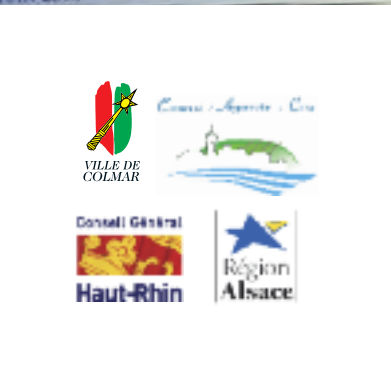
Actes des 6^{èmes} Assises des villes moyennes et intercommunalités



Colmar
6 et 7 juin
2013



JEAN-MARC AYRAULT, PREMIER MINISTRE
ASSISES DE LA FÉDÉRATION DES VILLES MOYENNES
JUIN 2013





édito

Réunis à Colmar, les 6 et 7 juin 2013, à l'occasion des 6èmes Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités, en présence de nombreux acteurs économiques, institutionnels et politiques, les maires des villes moyennes et présidents de leurs communautés ont placé « le bien en vivre en ville » au cœur de leurs échanges.

L'habitat et les services, ainsi que les nouveaux modes de vie et la nécessité de préserver la qualité de vie, l'équilibre et la proximité qu'offrent les villes moyennes ont été au cœur des débats.

Ces assises ont été aussi l'occasion de faire le point sur les réformes engagées par le Gouvernement, touchant à la décentralisation et aux finances publiques, notamment sur l'optimisation des ressources locales au bénéfice du contribuable.

Je tiens à remercier la ville de Colmar pour la qualité de son accueil et la disponibilité de son équipe, ainsi que les partenaires publics et privés qui ont apporté leur soutien à cette manifestation.

Je remercie également l'ensemble des intervenants et des participants qui ont fait de ces assises un moment privilégié d'échanges, de dialogue et de propositions.

J'espère que ces Actes, qui rendent compte fidèlement des débats, seront utiles à votre réflexion.

Christian Pierret

Ancien ministre
Maire de Saint-Dié-des-Vosges
Président de la FVM



sommaire

Discours d'ouverture des Assises	4
Intervention d'Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée à la Décentralisation	8
Offrir un habitat durable et innovant	10
Imaginer ensemble les services de demain	19
Intervention du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault	26
Optimiser les ressources au bénéfice du contribuable local	28
Pas de décentralisation sans les villes moyennes	32
Les résolutions des 6 ^è assises	38
Liste des villes moyennes et communautés par région	40



Ouverture des 6^{es} Assises des villes moyennes et intercommunalités

Christian Pierret,
ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges, président de la
Fédération des Villes Moyennes

Je voudrais vous remercier pour votre présence. Vous venez de loin, mais voyez que l'Est de la France et ses villes moyennes sont très accessibles !

Notre association regroupe plus du quart de la population française, les trois quarts des entreprises de taille intermédiaire et des entreprises manufacturières. Je suis heureux de vous accueillir pour ces 6^{èmes} assises, que j'ai l'honneur de présider. J'aurai un mot pour son fondateur Jean Auroux puisque c'est en 1988 à Colmar, Jean, que tu as eu cette idée de fonder notre association que tu as présidée, succédé en cela par Bruno Bourg-Broc. Nous revenons donc aux sources pour affirmer le bilan, le dynamisme, la foi en l'avenir de nos villes moyennes, et ce malgré les difficultés économiques, sociales, que nous rencontrons. Nous, hommes et femmes gérant ces collectivités, nous avons choisi de nous placer sous le regard du citoyen, du contribuable, de l'habitant. Enjeux de développement durable, de la transformation et du dévelop-

pement de nos services publics, du poids et des solutions que nous trouvons aux questions économiques et à l'emploi, à l'épanouissement du vivre en ville. Tels sont les enjeux qui justifient le titre donné à ces Assises : « *Bien vivre en ville, la solution des villes moyennes* ».

Ce thème, nous l'avons déjà étudié en nous risquant dans une campagne de communication fin 2012, dans laquelle nous avons affirmé qu'il valait mieux vivre bien dans une ville moyenne, que vivre moyennement dans une très grande ville. Les urbains étouffent parfois dans les villes trop grandes, polluées, grandes championnes de la course aux kilomètres de bouchons. Le stress rend les conditions de vie de l'habitant et du travailleur compliquées. Ces conditions sont tout à fait inverses à ce qui se passe dans nos villes moyennes qui offrent une vraie politique sociale, culturelle, sportive et économique. Les conditions pour entreprendre sont chez nous ! Nous sommes des villes industrielles, des villes de l'activité et de l'innovation, où se concentrent 20% des emplois, 20% des étudiants, 60% des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Nos villes comptent dans l'espace français. Aussi, notre premier message, Madame Anne-Marie Escoffier, sera d'exprimer



Gilbert Meyer



Charles Buttner

notre ferveur à être reconnu dans notre rôle d'aménageur du territoire. Je sais que vous nous confirmerez cette orientation, que vous reconnaitrez que l'espace français est structuré par des petites villes, des bourgs ruraux, mais aussi par des villes moyennes. La croyance dans la ville, le fait urbain, l'Europe, ce monde qui mute, qui change, qui se bouleverse, n'est pas seulement le fait des métropoles. Ce n'est pas un fait où la réponse est régionale, c'est un fait où la vie locale, les villes moyennes, les bourgs et petites villes sont fortes. Nous voulons conforter notre offre en tant que villes d'avenir, villes représentant l'équilibre de l'espace français. Nous avons besoin de nous adapter aux besoins des habitants, dans un contexte financier très contraint, et parfois menaçant. Car le tout métropole a des conséquences financières qui pourraient être lourdes pour nos villes moyennes, villes d'équilibre : l'évolution de la DGF, le poids des normes - nous saluons d'ailleurs à ce titre le Premier ministre qui a souhaité arrêter la prolifé-

ration des normes en tout genre, ou encore le poids des nouvelles politiques menées - que nous acceptons tout à fait et que nous percevons comme des politiques de progrès social et d'égalité des chances. Mais tout cela intervient dans un contexte difficile d'effort demandé aux collectivités sur trois ans, dans un contexte où nous n'avons plus de marges de manœuvre fiscales. Madame la ministre, vous êtes une femme de terrain, vous avez été préfète, je sais que vous comprenez les enjeux de nos débats ici. Encore une fois, nous savons que vous allez peser en faveur des villes moyennes dans le texte sur le fait urbain qui exprime la foi des régions dans leur avenir. Je vous remercie encore d'être présente, Madame la ministre, à l'ouverture de ces Assises ; je passe la parole à Gilbert Meyer qui nous accueille avec tant de gentillesse et de savoir-faire. Il est le maire d'une ville et président d'une agglomération chère à notre cœur, territoire d'innovation et d'avenir : Colmar.

Gilbert Meyer, maire de Colmar, président de la Communauté d'agglomération de Colmar

Soyez les bienvenus sous le soleil radieux de Colmar. Le Gouvernement a beaucoup entendu les maires des villes moyennes à l'occasion de la réflexion sur de nombreux textes. Je ne pense pas trahir la pensée de mes collègues en disant qu'ils sont inquiets. Inquiets face aux recettes en diminution, inquiets face aux premières tendances budgétaires de 2013 peu brillantes, face aux charges de centralité, face à la place que les villes moyennes doivent assumer dans un paysage institutionnel en permanente mutation. Vous êtes ici, parmi nous, pour entendre l'écho de ces zones tampon que constituent les villes moyennes entre le monde rural et les métropoles urbaines.

Ces assises sont pour nous tous, un moment privilégié d'échanges, de dialogue et de propositions. Merci à la FVM d'être revenue aux sources en choisissant Colmar. Nous savons combien il est important de travailler ensemble et avec

nos partenaires sur les territoires pour développer synergies et potentialités. Dotées d'une histoire riche, d'un patrimoine remarquable, d'un potentiel souvent industriel et d'un fort potentiel humain, les villes moyennes sont créatrices de richesses. Christian Pierret disait que les villes moyennes sont le cœur de la croissance et que 60% des ETI y trouvent leur siège. C'est tout simplement remarquable ! Ne nous coupons pas de cette base active indispensable pour construire ensemble l'avenir.

Autre indicateur remarquable : les intercommunalités. Elles ont dépensé 882 millions d'euros au développement économique en 2012. De leur côté, les villes de plus de 30 000 habitants ont quant à elles consacré 511 millions d'euros. C'est dire combien nos villes jouent un rôle de premier plan dans le monde urbain comme rural à un moment où les collectivités représentent 72% de la commande publique, donc trois fois plus que les engagements de l'Etat.

Il ne faut donc pas opposer le monde rural, les villes moyennes et les métropoles. Il faut au contraire renforcer nos

atouts, nos responsabilités et nos complémentarités avec les grandes agglomérations. Cette logique de recentrage risque de dépeupler nos villes des emplois administratifs. De fait, le constat est cruel : la reconfiguration des cartes administratives (trésor, armée, justice...), affectent nos villes au premier chef. La logique de la complémentarité, elle-même nourrie du partenariat entre collectivités doit l'emporter plus que jamais, sans que l'Etat ne nous complique encore davantage notre mission. Cette façon de voir renvoie à un problème plus large encore, au cœur de nos préoccupations : comment éviter les superpositions et redondances qui, non content de noyer les responsabilités, entraînent des coûts de plus en plus insupportables pour l'exercice des compétences. D'autant que nos collectivités ont vocation à retrouver la clause de compétence générale avec le troisième projet de loi qui sera mis en discussion. Une harmonisation des services, à l'inverse d'une fusion des collectivités territoriales, serait, selon moi, beaucoup plus pertinente. Pour exister dans le monde d'aujourd'hui, il faut unir les forces autour de pôles, et ce au cœur d'espaces pertinents ni trop vastes parce qu'on s'y dis-

perse en perdant de la proximité, ni trop restreints parce qu'on n'est pas assez important pour peser.

Le thème des assises « bien vivre en ville » appliqué aux villes moyennes implique que ces dernières ont déjà des propositions appropriées pour répondre à ce défi. Oui, les villes moyennes sont des villes où il fait bon vivre quand, réunies en réseau, elles peuvent affronter les défis de l'attractivité. Cet évènement doit nous permettre, par les témoignages, d'accélérer cette prise de conscience. Une ville n'est pas la juxtaposition de réponses éparses et discontinues, c'est une création permanente, en mouvement. Sans cesse elle doit « s'accoucher elle-même ». Elle doit aller au cœur de notre cité grâce à des logements équipés et utilisés tout au long de l'année. Le logement public est un maillon essentiel de notre chaîne d'action. Je suis d'ailleurs heureux d'étrener avec vous une nouvelle consécration obtenue par la ville pour le troisième concours national des villes organisé par le Parlement et la CDC avec un prix d'excellence pour la Ville de Colmar, pour le thème « à la recherche d'une ville idéale ».

Charles Buttner,

Président du Conseil général du Haut-Rhin

Je commencerai par renforcer le propos de Gilbert Meyer en saluant l'excellente gestion de sa ville à tous points de vue, particulièrement celui de la beauté. C'est, je crois, essentiel. La mission de tout responsable est de prendre la prospérité des populations pour objectif. A tous les niveaux, cet objectif est atteint à Colmar : la prospérité, c'est offrir un toit, un emploi, c'est être capable de vivre avec les autres, et si possible d'y partager du bonheur. C'est vrai dans toutes les villes moyennes et si je prends la parole avec plaisir ici c'est parce que j'ai passé trente années dans les villes moyennes avant d'abandonner ma fonction de maire pour devenir président du Conseil général - voyez que je suis l'exemple même du non-cumul des mandats que revendique semble-t-il notre société... Donc c'est vrai que ce congrès est important, aussi sans être trop long, je reviendrai sur deux points.

D'abord, le logement. C'est vrai que c'est une préoccupation majeure, également pour le Conseil général du Haut-Rhin, et de façon générale, pour l'ensemble des conseils généraux. Derrière le logement, il y a l'écoute du fonctionnement d'un territoire. Une collectivité qui est soucieuse de l'humanisme, de la capacité pour tous de rester debout, de permettre aux familles de maîtriser les charges, c'est essentiel. C'est un chantier énorme qui se chiffre en dizaines de milliards d'euros, pour arriver à apporter à chacun la capacité de maîtriser son budget. Il faut s'emparer de ce chantier. Cela a un coût social, mais attention : il y a une différence entre progresser et dépendre des prestations sociales. Il y a un écart entre l'autonomie et la responsabilité, et ce sujet doit être une

préoccupation majeure et une avancée pour les populations. Ensuite, et c'est mon deuxième point, je souhaiterais évoquer l'Alsace - vous avez le droit de sourire. L'Alsace se voulait exemplaire en procédant à la fusion de ses collectivités, mais ça n'a pas très bien marché. D'aucuns disent que demander au peuple son avis sur une évolution institutionnelle était un pari trop osé. Cependant, cette volonté, cette vision, cette idée, s'appuyait sur un vécu régional. Nous déployons depuis longtemps toutes les proximités entre collectivités. Pour aller vite, voici un exemple :

Dans le Haut-Rhin, nous avons décidé de regarder s'il y avait des périmètres de vie plus pertinents que les périmètres de la commune et de l'intercommunalité. Résultat : nous avons identifié sept territoires de vie pertinents qui reposent sur la notion de centralité et fédèrent autour d'eux une population conséquente, d'environ 300 000 habitants. Nous avons voulu alors territorialiser les services du Conseil général. Les rendre accessibles à tous, depuis tout endroit du territoire. Et cela a été un succès. Nous avons également voulu territorialiser nos politiques et avons abouti très facilement à un accord : en 2009, nous avons signé un contrat de territoire de vie, et nous en sommes à la deuxième génération. Ce que nous avons recherché encore davantage dans cette deuxième génération, c'est de voir comment les collectivités locales pouvaient conjuguer leurs moyens et leur intelligence, pour, ensemble, dans un territoire donné où les habitants attendent un service public efficace et de qualité, nous puissions fournir, toujours au moindre coût, un service d'une qualité. C'est un pari, mais je ne pouvais pas ne pas le dire. Car ce sont les villes moyennes qui sont animatrices de ces réseaux qui se créent dans la proximité des territoires et de leur population.



André Reichardt



André Reichardt,

premier-vice président du Conseil régional d'Alsace, sénateur du Bas-Rhin

C'est avec beaucoup de plaisir que j'accueille au nom du Conseil régional, la Fédération des Villes Moyennes en Alsace, dans cette ville idéale - j'ai appris cela à l'instant, mais je n'en doute pas une seconde, dans une région presque idéale - au lendemain du référendum, pour ces 6^{èmes} assises des villes moyennes et intercommunalités. Permettez-moi d'insister sur le fait que nous vous accueillons sous le soleil, mais sachez qu'il fait toujours ce temps-là en Alsace, du moins dans nos cœurs. Je vous présente les excuses du président Philippe Richert, en voyage dans une région avec laquelle nous avons un accord de coopération décentralisée.

Vous avez choisi une thématique intéressante, qui sous des apparences bien tranquilles, questionne l'ensemble des défis modernes qui impactent les collectivités publiques et concerne chacune des strates et des niveaux de mise en œuvre des politiques publiques. Les villes moyennes n'échappent pas à ce questionnement et l'ensemble des problèmes étudiés ici l'illustre bien. Vous allez parler de l'équilibre des finances locales, des logements, tous ces défis qui interpellent au-delà même des maires des villes moyennes, puisque ces villes, nous l'avons dit, sont souvent identifiées comme des bassins de vie, des bassins pour des SCOT, et assument des fonctions de centralité. Nous en avons un certain nombre en Alsace (Schiltigheim, Sélestat, Saint-Louis, Colmar...) ; elles jouent un rôle fondamental. Toutes ces mutations expliquent le débat autour de notre réforme administrative et institutionnelle française. Et c'est vrai que le rôle des villes moyennes mérite assurément d'être mieux reconnu à une période où l'attention se concentre essentiellement sur la métropolisation des territoires. Vous avez siégé au Sénat, Madame la ministre, jusqu'à minuit hier. Moi j'y ai échappé, mais j'ai participé à ces larges débats et j'ai eu l'occasion de dire du bien de l'Euro-métropole de Strasbourg, sans pour autant mettre de côté la problématique qui est la vôtre aujourd'hui, celle des villes

moyennes, des petites villes et de la ruralité. On ne peut pas construire l'organisation d'un pays autour de la seule idée du rattrapage des déficits d'échelle des grandes villes françaises sur le seul modèle de leurs homologues étrangers. Ce serait oublier la complexité des réalités sociales et économiques de ces pays qui sont souvent cachées derrière les lumières de leur ville. Le fait urbain est une réalité qui ne s'épuise pas au sein de l'espace des métropoles. Les villes moyennes jouent un rôle essentiel d'aménagement et d'équilibre du territoire. Se pose donc la question des moyens dont elles peuvent disposer pour jouer ce rôle, car elles ont à faire face à de nombreuses évolutions. Question éminemment importante, sur laquelle nous vous avons déjà largement interpellé Madame la ministre. La réforme est autre chose qu'un long fleuve tranquille, c'est un chemin semé d'embûches, nous en avons fait l'expérience tout récemment, ici en Alsace.

Je suis de ceux qui veulent continuer à croire que nos villes moyennes, et plus largement l'ensemble des villes moyennes, auront à gagner de l'émergence d'une collectivité régionale alsacienne forte à l'avenir.

Parce que le renforcement de l'organisation territoriale renforcerait aussi leur rôle d'interlocuteur. Cette réforme est indispensable, mais elle ne réussira que si nous avons une vision stratégique des grands enjeux et si elle s'appuie sur la réalité des territoires dans leur diversité. C'est un défi qui s'impose à tous quelles que soient nos fonctions et nos responsabilités. Cela suppose d'être capable de prendre la mesure de l'ensemble de notre environnement et de nos contraintes et de ne pas s'arc-bouter sur la gestion de nos préoccupations immédiates.

Pour terminer, permettez-moi de saluer le travail de votre Fédération tout au long de l'année car sous l'autorité de votre président et voisin, Christian Pierret, la FVM est reconnue comme un interlocuteur actif et écouté, qui offre à ses adhérents le cadre efficace d'un réseau de partage d'information et de mise en commun des savoir-faire. Soyez assurés que le soleil vous accompagnera jusqu'au bout de vos travaux et bien au-delà.



« Les villes moyennes sont de véritables poumons de notre territoire »

Anne-Marie Escoffier,
ministre déléguée chargée de la Décentralisation

Le soleil est aussi dans les cœurs dans la façon dont nous avons été accueillis cet après-midi. Merci à Christian Pierret de m'avoir invitée pour cette belle réunion, merci à tous.

Je suis partagée entre deux sentiments à l'image de Gargantua pleurant sa bonne femme Badebec, mais riant devant son gros fils Pantagruel. Mais laissons derrière moi le regret qui pourrait être le mien à ce jour de ne pas être sur les bancs du Sénat au moment même où se discutent les derniers articles de ce premier projet de loi que nous avons présenté devant la Haute Assemblée, de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles - projet, qui je l'espère, sera adopté. Je voudrais aussi excuser Marylise Lebranchu, ministre de la réforme territoriale, qui serait venue si sa priorité n'avait pas été de défendre son projet. Venons-en au plaisir d'être ici, même si je ne resterai pas aussi longtemps que je l'aurais voulu parmi vous.

Je veux réaffirmer et témoigner ici de l'attention que le Premier ministre et tout le Gouvernement portent aux villes moyennes, qui sont de véritables poumons de notre territoire. Poumons dont la responsabilité en matière de développement

économique, culturel, social et environnemental apportent un équilibre et de la vie sur l'ensemble de notre territoire. Des poumons qu'il nous faut protéger d'un risque d'asphyxie que beaucoup ont déjà annoncé. Je vous dis ici avec la conviction et la détermination qui m'animent, notre confiance dans les élus locaux pour l'organisation que vous mettez en place au quotidien, avec pour seul objectif le service rendu à nos concitoyens. Je me réjouis après ces cinq jours de débats que nous venons de connaître au Sénat de la qualité d'écoute que j'ai relevée. Mes amis sénateurs le diront et vous l'avez vu dans la presse : le projet du Gouvernement a fait l'objet de nombreuses critiques, en particulier parce que les dispositions qui ont été travaillées ne concernaient pas ce qui est pourtant au cœur des priorités : la commune et l'intercommunalité.

Le Gouvernement a choisi de travailler en priorité sur la métropole, le fait urbain. Le texte présenté prenait toutefois en compte toutes les natures de collectivités, à tous les niveaux. Simplement, nous avons étudié d'abord les modalités dans lesquelles les collectivités vont travailler aujourd'hui en complémentarité selon leurs compétences, de la façon la plus harmonieuse possible.

Je voudrais juste rappeler qu'il n'y a pas d'un côté l'Etat et de l'autre les collectivités territoriales. Il y a une administration

publique qui a pour objectif d'apporter les meilleures solutions à l'ensemble de nos concitoyens. Nos priorités sont très simples. Nous voulons tous nous battre aujourd'hui pour redresser la France, aider à la création d'emplois et faire que notre jeunesse trouve les voies de l'épanouissement. C'est la priorité de tous les citoyens, de tous les élus et du Gouvernement. Le Gouvernement s'est fixé trois objectifs pour cela :

1- clarifier les compétences pour savoir qui fait quoi et comment.

2- simplifier car nous sommes dans une vraie complexité, et rares sont les citoyens qui savent qui est responsable de quelle compétence. Nous le faisons avec un souci premier de la maîtrise des dépenses à un moment où notre économie nécessite que chacun fasse un effort. Alors notre texte, même s'il traite d'abord des métropoles, répond à ces objectifs sur la base de trois principes simples de base au cœur de notre histoire : l'unité de notre République, mais qui n'est pas celle de l'unicité, mais de notre diversité de territoires. Je le vois ici en Alsace, qui a pensé que l'on pourrait entrer dans une démarche nouvelle de territorialité.

3 - laisser faire là où on sait faire. Les villes moyennes sont un exemple parfait de ce pari réussi. Des villes en proximité suffisante par rapport aux citoyens et qui ont l'ambition de construire sur le territoire une politique dynamique, capable de porter des élans nouveaux.

Voilà en quoi le texte va contribuer à l'équilibre de notre territoire. Le Gouvernement est persuadé qu'il n'y a pas d'un côté les métropoles, les grandes villes et de l'autre les petites villes. Toute l'histoire de notre pays le montre. Reprenons Braudel selon lequel « la France est un maillage où chacun travaille en complémentarité ». Il n'y a pas les villes d'un côté et le monde rural ailleurs. Les tissus se sont conjoints dans cette intelligence du territoire qui leur permet de se réunir.

C'est la raison pour laquelle ce texte tient compte de cette intelligence territoriale qui permet de dire quelles sont les compétences de chacun, sans pour autant les enfermer dans des périmètres, de sorte que chacun selon son talent et sa proximité puisse prendre en charge des responsabilités plus spécifiques. Nous avons donc proposé de mettre en place des chefs de file, responsabilisés sur des domaines particuliers. Ce sont eux qui réuniront l'ensemble des informations pour ensuite faciliter l'adhésion des élus à des projets partagés. Les chefs de file devraient être désignés ou vont se désigner à l'intérieur de conférences territoriales dites de l'action publique qui leur permettront de se rencontrer, négocier, dialoguer, pour fonctionner dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, nous sommes convaincus qu'il existe, au-delà du monde régional, du département, de la métropole, des zones cohérentes essentielles qui réunissent les territoires entre eux : ce sont les pôles d'équilibre. Nous voulons qu'ils trouvent dans la loi leur dénomination, toute leur place, essentielle, dynamique, et que vous tous qui appartenez à ces villes moyennes, trouviez le rôle qui est le vôtre. Nous allons donc introduire dans ce texte un amendement en ce sens. Cet

amendement porte sur la région et le département et leurs pôles d'équilibre, et apportera les réponses à vos ambitions. Il sera approfondi dans le deuxième texte dès l'automne.

Du côté des dispositions financières, je sais que vous rencontrez aussi de grandes difficultés et nous devons tous, l'Etat et les collectivités locales, faire des efforts. Ces efforts sont de 4,5 milliards sur les deux exercices 2014/2015, 1,5 milliard dès 2014, 1,5 de plus dès 2015. Rapporté au bloc communal, cet effort ne représente – je n'ose dire « que » – une part certes importante, mais inférieure à 1% de ses dépenses si on fait la moyenne du total des dépenses du bloc communal. Ce n'est donc pas un effort insurmontable. C'est dur parce que les dotations ont été plus courtes et les recettes se sont raréfiées. Mais, aujourd'hui, aucune collectivité n'ignore la nécessité de maîtriser les dépenses. A ce sujet, le Premier ministre a ouvert le 12 mars dernier une réunion au cours de laquelle a été lancé le débat en faveur d'un pacte de confiance et de responsabilité avec les élus. Nous sommes tous embarqués avec la même volonté de réussir le redressement de la France.

Ce pacte de confiance passe par une juste répartition de l'effort. Les 4,5 milliards concernent aussi les départements et les régions et non pas seulement les communes, et ce en proportion des dépenses de chacun. Nous essayons de trouver la meilleure voie pour cela. Il nous faut travailler sur la péréquation. Certains territoires sont plus riches que d'autres ; il faut trouver la voie de l'équilibre et de l'équité entre nos concitoyens. Je n'ignore pas que les villes moyennes sont globalement plus contributrices que bénéficiaires, mais c'est parce qu'elles sont la source de cette richesse et créatrices de services publics qui permettent la vitalité des territoires. J'ai entendu parler de services qui disparaissent, de la réforme de la carte judiciaire, de la suppression de sous-préfectures. Le Gouvernement sera dans une autre démarche dans le deuxième texte. Sa démarche devrait permettre en tout point un accès possible à l'ensemble des services publics. Le Gouvernement a pris un ensemble de dispositions au niveau du Crédit Impôt Compétitivité des Entreprises qui impose un effort financier, et favorise l'investissement à travers la CDC - je rappelle que 72% de l'investissement du pays est réalisé par les collectivités locales. Nous nous inquiétons de voir baisser le poids de l'investissement public. Il faut donc y faire attention. Il faut des politiques qui favorisent la dynamisation de notre territoire : tourisme, culture sont des politiques fondamentales pour fidéliser les populations sur les territoires.

Et j'ai bien entendu votre enjeu sur les charges de centralité. C'est un poids, mais c'est aussi une force parce que cela signifie qu'il y a dans vos territoires des points d'attraction. Promouvoir, défendre, partager, voilà les trois objectifs que le Gouvernement partage avec vous, je vous assure de son attention et de sa vigilance sur vos priorités. Je veux vous assurer que j'y veillerai avec un soin jaloux, aux côtés de Marylise Lebranchu afin, au cours des débats qui vont suivre, de trouver pour les villes moyennes, équilibre et harmonie.

Condition d'un développement économique et social harmonieux, les politiques du logement sont un moteur de l'aménagement des territoires. Les contraintes qui s'imposent aux maires sont nombreuses. Comment répondre à une demande grandissante en logements de qualité, en conciliant ces exigences à la fois sociales, environnementales et économiques ? Comment faire des villes moyennes les fers de lance d'un urbanisme et d'un bien vivre durables ? Ces sujets sont abordés dans une étude inédite sur l'habitat dans les villes moyennes et leurs EPCI dévoilée en ouverture des Assises.



Bruno Daly,
directeur des politiques territoriales - Habitat et territoires conseil.

J'ai un défi, peu facile, à relever de vous présenter en très peu de temps les résultats

d'une étude très approfondie sur l'habitat des villes moyennes que nous avons menée pour la FVM en partenariat étroit avec l'Union sociale pour l'habitat et la Caisse des Dépôts. Je vous invite donc à lire la synthèse qui vous a été distribuée pour en savoir plus et le rapport complet qui sera disponible à la Documentation Française en fin d'année 2013. Il y a, en premier lieu, un fort désir des villes moyennes chez les Français, comme l'a révélé un sondage réalisé par le CSA en octobre 2012.

Les villes moyennes sont recherchées pour leur qualité de vie, avec des loyers des logements beaucoup plus favorables que dans les grandes agglomérations, et une accession à la propriété beaucoup plus aisée et une plus grande facilité à se loger dans de l'individuel, deux des aspirations fortes des Français. Pour autant, le sondage CSA révèle aussi, et sans grande surprise, deux fortes attentes, indissociablement liées, et qui sont autant de points de vigilance pour les villes moyennes : la question de l'emploi et la question de l'attractivité résidentielle.

Tout d'abord, les villes moyennes et leurs EPCI, ont évolué de façon moins dynamique que le reste de la France. Si l'on observe finement les relations entre les villes centres et leur périphérie, on voit bien que, globalement : les centres ville tendent à concentrer les populations jeunes et âgées et donc les dépenses (dépenses sociales, dépenses d'équipements liés à leur centralité, dépenses de rénovation d'un parc parfois très ancien...) ; alors même qu'elles perdent de la substance avec le départ vers la périphérie des jeunes couples avec enfants, consommateurs de services et éléments clé de l'assiette fiscale.

Enfin, nous avons construit à partir d'une vingtaine d'indicateurs socio-économiques et d'habitat une typologie des villes moyennes, certes sans doute perfectible, mais qui semble bien résumer l'histoire et la géographie de l'économie française.

On peut ainsi distinguer cinq grandes familles de villes moyennes (voir la carte ci-contre).

- une première famille baptisée : « Les territoires fragilisés » (Famille 1 sur la carte) qui correspond, au plus près, à la « moyenne » des villes moyennes, sur l'ensemble des indicateurs retenus et qui concentre donc le plus grand nombre de villes et d'habitants (36 % des villes et 32% de la population totale). Ces villes tendent à perdre de la population au profit de leur périphérie, connaissent une situation de l'emploi difficile, des situations de marché détendues et ont des parcs plutôt vieillissants. Elles tendent à se localiser dans la France de l'intérieur, généralement loin de l'orbite de grandes agglomérations et elles suivent ce que j'appellerai « un corridor en V » qui a subi au cours des années des pertes d'emplois industriels et un recul croissant de leurs fonctions administratives de par la fermeture totale ou partielle de services publics.
- Une seconde famille « Les territoires dans un environnement favorable » (Famille 2 sur la carte) est composée de villes qui ont des indicateurs légèrement meilleurs que la moyenne et se situent dans un environnement plus favorable. Elles se localisent ainsi sur les pourtours du territoire français et sont dans l'orbite plus ou moins lointaine de grandes agglomérations.
- La troisième famille regroupe « les villes moyennes en tension » (Famille 3 sur la carte), et elles ont, quant à elles, le profil sociologique, démographique d'ensemble mais ces villes se situent sur des marchés très tendus et tendent à pâtir de cette situation eu égard au profil assez modeste des populations.

- « Les villes moyennes dynamiques » (Famille 4 sur la carte) forment une quatrième famille avec des indicateurs globalement au vert même si la tension des marchés n'est pas sans poser de soucis de prix et de loyers notamment, alimentés par des phénomènes migratoires. Ces 17 communes sont très concentrées géographiquement, soit en Ile-de-France soit sur des zones littorales et / ou frontalières, et sont dans l'orbite directe de grands pôles urbains dont elles bénéficient du dynamisme en ajoutant leurs propres facteurs d'attractivité.
- Enfin, on pourrait baptiser « Les territoires en déprise » la cinquième famille (Famille 5 sur la carte) qui cumule le plus de difficultés économiques, démographiques, sociales et en matière d'habitat. Ces villes font une ceinture autour de la région parisienne mais sont sans doute trop loin pour en tirer profit.

Comment reconquérir les centres anciens ?

En tout premier lieu, on ne le dira jamais assez, les villes moyennes sont des pôles d'équilibre essentiels entre les grandes métropoles et les territoires ruraux. L'Etat doit ainsi veiller dans ses choix à assurer un maillage équilibré du territoire. Faute de quoi, les tendances à l'œuvre ne pourront que s'exacerber avec des métropoles sans cesse croissantes d'un côté, un « désert rural » de l'autre, le développement des littoraux, de la partie sud du territoire français, ...

La seconde idée forte est que la priorité est sans doute à donner dans les villes moyennes - en matière d'habitat - au parc existant, les marchés étant globalement peu tendus dans celles-ci : il y a un véritable enjeu de reconquérir les centres existants, parfois dégradés, souvent énergétivores. Les propriétaires occupants, en partie précaires et âgés, sont une forte priorité. Il y a également un vrai enjeu de savoir capter dans le cadre de l'ANRU II ou du FEDER, soit les financements nécessaires pour continuer, voire parfois commencer, le travail sur des cités parfois en très grandes difficultés, urbaines, patrimoniales, mais aussi et surtout sociales et humaines. Le critère de « priorisation » des nouveaux quartiers à aider, annoncé par le gouvernement (soit le revenu des habitants), est ici une opportunité forte à saisir.

Calibrer l'offre neuve

En matière d'offre neuve, il s'agit avant tout à notre sens de savoir mesurer, apprécier au plus les besoins, tant les marchés sont parfois étroits. La politique actuelle de multiplication des observatoires va ainsi dans le bon sens. Il y a en tout cas un vrai enjeu, généralement, de reconquête de l'attractivité des villes centres pour ramener des jeunes ménages avec ou sans enfants qui partent vers la périphérie

en leur proposant une offre adaptée, en taille, en type de logement et en prix ou en loyer. Cela suppose de savoir peser sur les prix. Même s'ils sont bien évidemment inférieurs à ceux des grandes métropoles, le logement est beaucoup trop cher en France, pour les ménages et pour les acteurs qui le financent. Et les villes moyennes n'échappent pas à ce phénomène. A titre d'exemple, selon la Caisse des Dépôts, le logement social a vu son coût augmenter de 67 % entre 2005 et 2011 dans les villes moyennes et le financement des collectivités locales est passé de 4000 à 6000 euros par logement sur la même période, avec certes de grandes disparités. Il existe des outils, des méthodes pour que les villes prennent toute leur place dans la maîtrise des prix et des cahiers des charges des opérateurs. Mais, il revient aussi à l'Etat de savoir juguler les prix du foncier, du logement, réguler la posture des Domaines, et stopper l'inflation normative. Enfin, s'il s'agit bien évidemment de continuer les larges efforts déjà faits en matière de locatif social et de savoir se mettre en conformité ici ou là avec la Loi SRU. Il semble intéressant pour mieux renforcer l'attractivité résidentielle, de développer l'accession sociale ou du moins à coûts maîtrisés et dans des formes denses, compactes pour éviter l'étalement urbain. Le taux de propriétaires est en effet assez faible dans les villes moyennes. Un coup de pouce de l'Etat, accompagné par les banques, en faveur de l'accession sociale serait le bienvenu.

Ces quelques idées interpellent inévitablement sur la question de la gouvernance. On ne peut que souhaiter une meilleure et plus forte complémentarité avec un Etat stratège, garant du droit et d'un aménagement du territoire équilibré, mais aussi un Etat respectueux des initiatives locales, de la capacité du terrain à définir au mieux ses besoins, à piloter ses politiques locales de l'habitat, et à adapter les règles et les normes aux réalités locales. Des moyens plus forts en matière d'expertise, de capacité de prescription et de réglementation au sein des intercommunalités sont de ce fait indispensables et ne pourront certainement passer que par une plus grande intégration, une plus grande mutualisation des moyens, des outils, des documents, des stratégies. Cela demandera aussi formation et qualification accrues des personnels. Enfin, rien ne pourra se faire sans les opérateurs. Des partenariats sont à nouer, avec le recours sans doute à une plus forte contractualisation, et en premier lieu avec les organismes HLM qui sont souvent sur les territoires des partenaires historiques - voire uniques - des collectivités locales, et sont en tout cas des partenaires de confiance avec des registres d'intervention de plus en plus larges.



Intervenants

Bruno Daly, directeur des politiques territoriales - Habitat et territoires conseil
Jean-Louis DUMONT, président de l'Union Sociale pour l'Habitat, député de la Meuse
Etienne BUTZBACH, maire de Belfort, président de la CA Belfortaise
Stéphane KEITA, directeur du développement territorial et du réseau de la CDC
Gilbert MEYER, maire de Colmar, président de la CA de Colmar
Jean-François BATTOUE, directeur des services à l'habitat Gdf-Suez

Animateur

Joël GENARD, rédacteur en chef de la revue l'Hémicycle

Stéphane Keita

Je me suis rendu compte de la triple proximité entre la Caisse des Dépôts et les villes moyennes, soit une proximité institutionnelle, une proximité stratégique et une proximité opérationnelle. Une proximité institutionnelle : la Caisse des Dépôts est née de la loi de 1816, il y a presque deux cents ans, et elle n'a connu qu'une importante réforme en 2008 de son texte fondateur, témoignant d'une grande constance aux nombreux régimes politiques en France depuis sa création, comme le rappelait en son temps Francis Mayer, notre ancien Directeur général. Dans la constitution de la Caisse des Dépôts, il est précisé qu'elle agit en appui des politiques publiques de l'Etat et des collectivités publiques. Dans ce contexte, les villes moyennes sont des « biotopes », elles sont le milieu de vie de notre action. On se rend compte de trois catégories de préoccupations stratégiques aujourd'hui qui nous rapprochent avec les villes moyennes : la croissance, l'emploi et la compétitivité de territoires.

On retrouve parmi nos préoccupations, l'immobilier d'activité, le développement économique, l'économie de la connaissance (pas simplement les universités, mais aussi l'éducation) ; et, bien sûr, l'habitat en général, dont le logement social en particulier. Concernant la proximité opérationnelle, je souhaite aussi évoquer l'autre mission de la Caisse des Dépôts, qui est la

cohésion sociale et solidaire, à travers ses actions en matière de politique de la ville, de renouvellement urbain, à travers ses opérations en matière de l'économie du vieillissement. Nous sommes aujourd'hui constructeurs d'EHPAD. Nous intervenons beaucoup dans l'économie sociale et solidaire en aidant des start-up qui fabriquent des produits à destination des personnes dépendantes. Et enfin, un autre volet, qui est la transition écologique, avec la production d'énergie, la distribution d'énergie (les éoliennes, la méthanisation, le recyclage, etc.). Vous voyez, dans ce contexte là, que les préoccupations de la CDC recourent celles des collectivités.

Je voudrais vous dire comment on réfléchit, à la Caisse des Dépôts, à un outil destiné aux villes moyennes et à leurs habitants. Dans cette proximité opérationnelle, nous avons fabriqué un exemple d'offre ciblée, qui s'appelle « Exterimmo », qui est une filiale que j'ai l'honneur de présider, et qui a pour objectif la rénovation thermique de l'immobilier public pour aller vers des contrats de performance énergétique. On est parti d'un constat multiple, mais assez simple, de la quasi disparition de l'ingénierie publique dans les territoires (avec la disparition de l'action des DDE en particulier), et spécialement dans les villes moyennes. On a fait aussi une appréciation très nuancée de la réalité des partenariats publics-privés dans certains territoires. Le constat de la supériorité des gros opérateurs a été fait. Ces



Gilbert Meyer



Etienne Butzbach



derniers évacuent les PME des territoires des villes moyennes, car celles-ci n'ont pas les moyens de suivre. Grâce à « Exerimmo », la collectivité publique n'a comme contractant que la filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, et c'est cette dernière qui constitue le « groupement de BTP » avec tous les autres acteurs. Nous absorbons ainsi les surcoûts pour la ville, et cela permet d'éviter les frais d'expertise, très lourds pour les collectivités. Nous prenons en charge cette expertise avec un impératif de sécurisation pour les collectivités, dans un objectif de performance énergétique.

Pour terminer mon propos, en matière de logement, la Caisse des Dépôts n'a pas changé de ligne stratégique avec le maintien des prêts à long terme. Le président de la République a d'ailleurs décidé une enveloppe de prêts de 20 milliards d'euros pour les projets structurants des collectivités locales, et vous pouvez dans ce cadre contacter votre directeur régional de la Caisse des Dépôts pour le mode d'emploi et le taux des prêts, qui est actuellement de 1,3 %.

Gilbert Meyer

En matière d'habitat dans les villes moyennes, nous gérons les errements de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. La question de la durabilité et de l'innovation est à nouveau au cœur de nos préoccupations et se présente comme une thématique essentielle et prioritaire. Que s'est-il passé ? Pourquoi y a-t-il eu rupture dans nos approches urbaines et architecturales, et quand ? C'est dans l'immédiat après guerre, au milieu de XX^{ème} siècle que nous avons abandonné l'approche qualitative au profit d'une approche quantitative. Il s'agit donc d'un héritage d'un demi-siècle d'erreurs. Emerge aujourd'hui le besoin de revenir à plus de raison avec le souci d'aménager la ville et de construire l'habitat nécessaire en prenant en compte le confort et le mieux vivre à proposer. Mais, il faut également agir sur l'existant, sur ce qui a été mal construit, et mal aménagé, pour progressivement corriger, dans la mesure du possible, ce qui peut l'être, et c'est ce que nous faisons notamment à Colmar. La prise de conscience a généré un contexte institutionnel orienté vers le développement durable. Notre société s'est saisie de cette question a réhabilité l'innovation comme moteur essentiel pour atteindre les objectifs fixés. Afin de

définir localement nos politiques en faveur de l'habitat innovant et durable nous disposons non seulement des outils d'urbanisme réglementaire, SCOT, PLH, PDU, PLU..., mais également des moyens publics que nous pouvons mobiliser. En effet, il nous appartient de transformer les obligations législatives et réglementaires en véritables leviers pour accompagner nos projets. Il est également de notre devoir de promouvoir toutes les actions qui permettront à nos concitoyens de prendre conscience des enjeux et de les aider financièrement. C'est ainsi que la Communauté d'agglomération de Colmar a réalisé une thermographie aérienne permettant à chacun, par simple consultation du site internet dédié, de mesurer la qualité énergétique de son habitat. Chaque initiative d'amélioration bénéficie également d'une aide financière particulière qui vient compléter les dispositifs nationaux et régionaux. Mais, le domaine dans lequel notre action en faveur de l'habitat durable et innovant sera la plus productive et la mieux maîtrisée est celui de l'habitat public. Celui-ci peut être le moteur de notre action en faveur de l'habitat durable et innovant. A quels niveaux doit se situer l'action publique ? Elle doit s'adresser d'abord à l'amélioration de l'existant. Les immeubles qui ont été mal construits, les quartiers qui ont été mal aménagés doivent être au cœur de nos préoccupations. C'est là qu'il faut agir en priorité et avec la participation active des citoyens qui les habitent. L'enjeu est principalement énergétique : il faut réduire les consommations d'énergie. Il faut également « dédensifier » et améliorer la qualité urbaine et architecturale. Cette ambition est marquée du sceau de l'urgence et pour beaucoup d'entre nous, l'ANRU est venu à point nommé pour soutenir cette action indispensable à la survie dans le long terme de ces quartiers. Enfin le retour des services publics et de l'activité économique sur ces quartiers est tout aussi indispensable. Nous l'avons fait sur le quartier Europe à Colmar avec le transfert du siège du principal bailleur social de la place, la création d'une pépinière d'entreprises, la création de locaux commerciaux et tertiaires et celle d'un important pôle culturel. Les bailleurs sociaux qui sont dirigés par les collectivités et leurs instances communautaires peuvent également être les porteurs des actions les plus innovantes aussi bien en termes de construction que d'aménagement. Les écoquartiers en sont des exemples.



Les lotissements doivent perdurer car ils répondent à un besoin exprimé par nos concitoyens. Mais les parcelles doivent être réduites au strict minimum, les maisons de ville favorisées et la présence de collectifs de petite dimension systématiquement imposée. Avec l'énergie et l'eau, la préservation des espaces est un enjeu fondamental pour l'avenir. La reconstruction d'une ville peut se faire sur la ville elle-même. L'architecture même des bâtiments évoluent aujourd'hui afin d'intégrer progressivement les objectifs du Grenelle de l'environnement qui doivent nous mener vers les BEPOS (Bâtiment à Energie Positive) à l'horizon 2020. Ceux qui craignaient un appauvrissement esthétique peuvent constater que la créativité des architectes n'a pas été prise en défaut. Un sujet qui « plombe » est application des « normes » techniques. Nous sommes en effet confrontés depuis plus d'une dizaine d'années à une multiplication des normes dont le coût induit se répercute sur le coût de la construction, de la rénovation et des travaux d'accessibilité. Cette frénésie dans l'élaboration des normes interpelle. S'il y a lieu de tout faire pour favoriser la durabilité d'une construction, il importe avant tout que son coût reste à la portée des villes et communes, et de nos concitoyens. De plus, l'avalanche de normes tue l'économie. J'ai été associé il y a deux ans à une audition organisée par le sénateur Eric Doligé, qui s'était vu confier par le président de la République, la rédaction d'un rapport sur la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales. Je n'avais pas manqué de relever à cette occasion l'impact financier provoqué par la multiplication des normes en matière de construction (+30 % par rapport à l'Allemagne). J'avais revendiqué le droit de faire appliquer d'abord les normes jugées prioritaires, comme la mise en accessibilité des bâtiments publics. Le financement des programmes nouveaux par la vente du patrimoine ancien : une fausse bonne solution. La projection faite est de mettre sur le marché 1 % du patrimoine chaque année, soit 10 % en 10 ans. Cette proposition est vraiment une fausse bonne solution. En effet, les logements susceptibles d'être vendus sont également ceux dont le loyer est le moins élevé en raison de la date de construction et du financement mis en place à l'époque. Ces logements sont principalement ceux construits avant 1980 qui bénéficiaient des financements les plus rentables pour les orga-

nismes. Avec les loyers, ils contribuent à dégager des fonds propres pour faire face à l'effort de construction et de réhabilitation. Ces logements sont aussi les seuls qui permettent de pratiquer un loyer social. Une telle prescription pénaliserait les organismes par la perte de la meilleure partie de leur patrimoine, à périmètre social, et engendrerait des conséquences inverses à celles recherchées. En allant dans cette direction, l'Etat risque de contribuer à accentuer le manque de logements puisque les bailleurs sociaux verraient aussi leur part d'autofinancement diminuer fortement. Ainsi, sur la base de la consigne gouvernementale, le bailleur social devrait vendre le patrimoine, là où encore il lui est possible de pratiquer un loyer social... La vente du patrimoine ancien, pour financer les nouvelles constructions est vraiment une vision déraisonnable qui à court terme place les bailleurs sociaux en dépôt de bilan tout en les empêchant de remplir leur mission fondatrice : la pratique d'un loyer social. L'objectif inavoué est de soulager le financement de l'Etat, tout en maintenant des programmes de constructions importants et de mettre davantage à contribution encore les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux. Dans une interview donnée à « La Lettre du Cadre Territorial », en mars 2010, le président de l'USH de l'époque – M. Thierry Repentin – aujourd'hui ministre, tenait le même raisonnement.

Etienne Butzbach

Je souhaite revenir sur les conclusions de l'étude qui nous a été présentée à l'instant. On voit sur la carte, qui nous a été montrée, les problèmes évoqués le matin même au cours de l'Assemblée générale de la FVM dans les villes moyennes, dont nombre sont en situation de déprise. La carte montre bien les villes fragilisées. En effet, ce maillage des villes moyennes que nous défendons en terme d'équilibre du territoire peut être mis à mal si nous n'y prenons pas garde. Ce ne sont pas uniquement les zones traditionnelles qui sont fragilisées (comme l'Est de la France avec la reconversion industrielle), mais aussi les villes moyennes du voisinage des métropoles du Sud Ouest, qui ont tendance à absorber les pôles d'équilibres. Les villes moyennes sont des pôles d'équilibre et de maillage urbain. Cela doit nous servir à relancer ce grand débat d'aménagement du territoire que nous appelons de nos vœux.

La DATAR doit repenser la notion de pôles d'équilibre en repensant le maillage urbain. Pour en revenir à notre sujet, la question du logement est centrale. Le logement est dans ce contexte un levier de développement économique du territoire. La démographie des centres de villes moyennes est en stagnation ou en baisse, au profit des périphéries. Sur cette carte de l'étude, je suis dans le « vert pâle » (Famille 1), et cela montre que ma bataille va consister à Belfort à garder les habitants dans la ville centre. La ville centre ne doit pas être uniquement le lieu pour garder la population vieillissante et les personnes fragilisées. Il n'empêche que la ville centre doit aussi jouer ce rôle.

J'ai à Belfort 10 000 logements sociaux sur 26 000 logements. Je suis fier de mon niveau de logement social, mais c'est aussi 5 000 chômeurs et 10 000 pauvres. La grande question pour nous est la façon dont nous allons avoir besoin de renouveler ce parc, avec le débat que nous avons eu avec l'ANRU sur les reconstructions et les démolitions à Belfort. On a détruit et reconstruit 500 logements, mais aussi il faut prendre en compte la réhabilitation. Avec 20 000, 30 000 ou 40 000 euros, on peut refaire du neuf et relancer un habitat tout à fait correct pour les trente ou quarante prochaines années. La question de la réhabilitation est donc tout à fait cruciale. J'ai besoin d'un ANRU 2 et de la poursuite de la politique de la ville. J'ai encore 500 démolitions à faire, et la ville doit aussi se reconstruire sur elle-même. Le parc doit être renouvelé. La démolition et la reconstruction doivent prendre en compte la mobilité. On a un tissu social de fait ou de droit, car la plupart des acteurs privés ne veut pas faire du bail social. Les particuliers n'acceptent pas toujours de le faire, l'action de la puissance publique doit compenser ou inciter. L'attractivité, le social et la solidarité sont les trois fonctions de la politique de l'habitat. La mixité urbaine et sociale doit aussi être un objectif, avec le retour du danger du repli communautaire. La ville ne doit pas être segmentée. Enfin, cette question du logement ne peut pas se traiter qu'au niveau de la commune. Il faudra réfléchir à l'évolution du PLH, du SCoT, voire aux PLU intercommunaux. Je suis attaché à ce que l'intercommunalité reste une coopération de communes, mais on a besoin d'un outil intercommunal sur la question de l'habitat, et ce sera le PLU intercommunal.



Jean-Louis Dumont

L'Union sociale pour l'Habitat va signer un « Pacte d'objectif et de moyens » avec l'Etat. J'espère bien que les villes moyennes vont en bénéficier. D'autant plus que le rapport qui nous a été montré à l'instant prouve que les relations entre les offices HLM, quelque soit leur importance, et les collectivités territoriales, dont les villes moyennes, doivent s'accroître. L'USH a participé activement au Comité de Pilotage de rédaction de cette étude, et je salue au passage Dominique Belargent, avec qui la FVM a travaillé. Cela veut dire que nous avons une longue histoire. Nous avons des étapes, des réussites, et, ici ou là, des interrogations. Nous avons l'obligation de réussir l'adéquation entre l'offre et la demande dans la diversité des besoins, y compris des besoins économiques. Il y a souvent derrière une histoire industrielle et sociale dans chaque cité. Il peut aussi y avoir dans une ville moyenne des besoins nouveaux parce qu'il y a une implantation. On attend de nous, office HLM, une réactivité. Mais, l'image que nous avons auprès de nos locataires peut être très bonne, voire excellente, mais on nous regarde aussi comme un objet difficile à identifier. A Lille, lors du Congrès de l'Union sociale de l'Habitat, le président Pierret sera présent et pourra être le porte-parole des besoins des villes moyennes évoquées aujourd'hui. Les territoires doivent être mieux entendus et compris. Car au delà de la « relation de préfet » que nous avons parfois avec l'Etat, il doit y avoir une écoute et une concertation avec l'échelon local. Ce qui se passe au Sénat en ce moment illustre bien de ce point de vue le décalage entre une expression du besoin, et sa concrétisation après le passage par la haute administration – que je salue avec respect pour son expertise, même si je la critique parfois –, et les cabinets ministériels.

Pour mieux cerner l'expression des besoins, les offices HLM vont organiser pour la première fois la semaine nationale HLM « pour mieux habiter et bien vivre ensemble ». Les logements que nous mettons sur le marché doivent être en adéquation avec les besoins constatés sur le terrain.

Dans le pacte qui nous a été proposé, on a été exigeant avec les partenaires du logement social : premièrement, taux réduit de TVA pour la rénovation et l'accession à la propriété, à travers le prêt social location-accession. Il y a eu des annonces du président de la République. On doit encore avoir des arbitrages. Dans ce contexte, nous allons devoir répondre aux besoins et contribuer en apportant notre compétence. Dans les zones tendues, on a besoin de construire de nouveaux logements. Tout le mouvement HLM contribuera à cette finalité grâce à une expertise partagée sur les zones tendues. Cela a été acté à l'unanimité. J'attends que l'on nous laisse travailler. Nous sommes prêts à nous attaquer aux nouveaux logements à construire. On doit apporter une contribution à l'habitat durable et économe. Il faut donner envie de réussir. Il faut gérer le patrimoine. Pour s'assurer de signer ce texte en juillet prochain, je vais le faire valider la semaine prochaine par le comité exécutif du mouvement HLM, et on signera avec la ministre. Notre mission est d'innover et construire dans nos villes dans l'intercommunalité. Le maire doit garder ses compétences,

mais dans le cadre d'un EPCI, elles peuvent s'additionner pour construire dans les villes moyennes. Comment construire sans détecter les besoins, tels le déplacement, l'environnement ou l'emplacement des services à la population ? Tout ceci, le mouvement HLM doit le prendre en compte.

Un mot aussi sur l'accession à la propriété, nous faisons des programmes de vente. Mais on doit construire plus que ce que l'on ne vend. Lors des opérations de renouvellement urbain, on a détruit des bâtiments amortis qui rapportaient du cash. On ne peut pas mutualiser, prélever, et siphonner les fonds en même temps... Soyons vigilants. Il nous faut être entreprenants, mais nous avons besoin de moins de contraintes administratives. On doit construire 150 000 logements par an. Soit. Mais, on distribue encore aujourd'hui des « quotas de constructions » comme dans les années 1950 dans certaines régions. Laissons donc plus de souplesse aux élus et aux offices HLM pour répondre aux besoins.

Jean-François Battoue

A l'occasion du débat sur la transition énergétique, il est intéressant de voir quelle est la place du logement dans la consommation d'énergie ; en France, c'est 44%. C'est énorme, et le logement représente 24 % de l'émission de CO2. Il faut donc en priorité traiter le logement pour favoriser la baisse de la consommation d'énergie et réduire les effets de serre. Actuellement, il y a des objectifs ambitieux des pouvoirs publics : 400 000 logements dès 2013, et 500 000 logements rénovés à la fin du quinquennat. Quand on s'adresse aux villes moyennes, même si beaucoup de choses sont accomplies, l'action sur les maisons individuelles de propriétaires est un sujet majeur et difficile à traiter. Il va falloir en effet convaincre les habitants et les aider à passer à l'acte.

Le groupe GDF SUEZ est très engagé dans le mix énergétique, aussi bien en ce qui concerne la production que l'accompagnement. Il n'est pas suffisant de construire et de rénover, il faut accompagner avec des services. Sur la réglementation, il y a eu un stop, mais si on doit garder une réglementation, c'est l'étiquette énergie. Grâce à l'étiquette énergétique, on rend le pouvoir à l'habitant. Lors d'une transaction, on peut repérer l'étiquette énergétique. En France, en moyenne, l'étiquette énergétique, c'est 200 kWh par mètre carré et par an, et c'est ce qui correspondait aux lotissements des années 50 et 60. Quand on parle de rénovation, il faut atteindre 150 kWh par mètre carré et par an. Pour y arriver, car c'est très difficile à obtenir, il faut accompagner les citoyens par un diagnostic. C'est ce que nous appelons à GDF SUEZ le « Passeport innovation » qui permet d'analyser les solutions intéressantes. Il y a une règle sur les transactions lors de l'achat ou de la location de maison, mais il faut inciter les gens qui habitent les maisons. Beaucoup d'acteurs arrivent pour voir les habitants avec des technologies précises, comme par exemple le solaire-thermique, mais il n'y a pas que ça ! Ce sont les diagnostics qui peuvent faire des choses performantes en prenant la situation globale.

Dans le partenariat que l'on peut engager avec les collectivités



locales sur les moyens de production et sur les bâtiments publics, ou sur les services, les villes moyennes peuvent redonner confiance aux particuliers, car, quand il y a une démarche commerciale, le client est plus enclin à douter de l'évaluation de ses besoins. La collectivité locale doit aussi aider à passer à l'acte. Dans la peau d'un habitant d'une maison individuelle, on voit la situation des personnes en fonction de leur base de départ (gaz, électricité ou fioul), et le prix des équipements varie beaucoup en fonction de l'installation du bouquet travaux.

Les aides publiques, dont les crédits d'impôt durables, viennent réduire la part de ce premier investissement. Si la collectivité vient apporter des aides, cela réduit le coût pour les habitants. Les économies d'énergies peuvent être très importantes. Il y a une rentabilité à faire des travaux importants. Ensuite, il y a des financements possibles entre tous les bouquets de travaux, mais l'économie d'énergie mensuelle permet surtout de générer une situation intéressante pour l'effort mensuel pour les ménages. En terme de dépense globale, cette stratégie a des effets importants. À la place des élus, je mettrais en place une démarche dans ma ville basée sur un travail de pédagogie auprès des habitants. Il faut agir sur les logements sociaux et agir sur les comportements dans l'habitat privé. Il faut rendre possible les travaux qui seront bons pour le confort des habitants, la valorisation de leur patrimoine... et de leur pouvoir d'achat.

Jean-Louis Dumont

Ce sujet de la performance énergétique est d'importance, car les Offices HLM ont un parc de 4,2 millions de logements à gérer, avec des générations diverses de construction. Il y a des objectifs de lutte contre les déperditions, et peut-être faudra-t-il même éradiquer les bâtiments qui sont énergivores et qui ne pourraient pas subir des travaux.

Il faut développer une ingénierie pour faire des choix. Il ne s'agit pas forcément d'atteindre la classe A pour tous. C'est impossible. Mais, si le bâtiment peut avoir une durée de vie de dix ans, et en adoptant une ingénierie de travaux bien maîtrisée, nous pouvons donner plus de confort à l'occupant, qui peut s'y retrouver dans ses charges. C'est un risque à prendre. Aujourd'hui, pour rénover, il y a des financements, notamment

venus de l'Europe, et je souhaite que ces fonds soient maintenus. Il faut indiquer que la rénovation thermique reste importante. Il y a la construction neuve. La TVA à taux réduit a été obtenue pour ces rénovations. Il y a une vraie mission sociale, économique, citoyenne que nous allons mener avec toute la chaîne des professionnels. Maintenant, il faut construire, rénover et faire des économies, en cette période où le pouvoir d'achat est en baisse, avec un logement social où la température est correcte.

Questions de la salle

Jean-Pierre Bechler

Je suis adjoint au maire de Colmar et je voulais juste témoigner sur une expérience personnelle en complément. Quand j'étais à Dresde en Allemagne il y a quinze jours, le ministre de l'écologie nous a dit que chez eux c'était la même chose que ce qui vient d'être dit à l'instant. Les habitants n'arrivaient pas à payer les travaux de rénovation thermique, souvent trop chers. Les allemands ne se lançaient donc pas dans les travaux. Plutôt que d'investir lourdement, le ministre a fait là-bas une proposition : sur trois euros de dépenses d'investissement, l'Etat paie un euro, la région paie un euro et le propriétaire paie un euro. Cela fait baisser le coût pour le ménage.

Jean-François Battoue

Oui, en effet, si l'on peut avoir des leviers supplémentaires pour encourager les ménages, c'est une très bonne chose. Les villes moyennes peuvent réaliser cette expérimentation car elles ont un habitat diffus. Il faut agir sur le volume pour être efficace.

Pierre Méhaignerie

Je salue cet excellent rapport et ses différents auteurs. Lors d'une audience avec la ministre du Logement, on nous a promis que les villes moyennes, qui ne sont pas dans le Duflot pourraient bénéficier, via le préfet, d'un petit pourcentage de Duflot. Vitry est une ville dans une communauté de 75 000 habitants, avec une progression de population de 1,7 % par an. Les cadres sont obligés d'aller habiter à Rennes, à 42 kilomètres, parce que nous ne trouvons pas assez d'investisseurs privés, car nous ne bénéficions pas du dispositif Duflot. Deuxièmement,



le PLU intercommunal, je suis d'accord sur ce qui a été dit avec quelques réserves. Dans les très grandes communautés (46 communes, comme chez-moi), je crois nécessaire de laisser une liberté lorsque les 2/3 s'opposent au PLU intercommunal. Je voudrais enfin aborder la question des centres anciens des secteurs sauvegardés qui dépérissent rapidement dans nos villes moyennes en raison du coût de la rénovation. Il serait bien d'envisager des financements FEDER en cœur de villes pour ces situations.

Jean-Louis Dumont

Sur le Duflot, je me bats actuellement pour que les offices HLM puissent créer sous certaines conditions, et à plusieurs filiales, pour intervenir sur le logement dit intermédiaire. Nous offrons le PLS, qui sont dans certains milieux difficiles à louer et restent relativement chers. On n'a pas toujours la qualité du logement à gérer. On doit mesurer le besoin et y répondre. Certains produits défiscalisés ont eu auprès des investisseurs des effets parfois négatifs dans les villes moyennes et les petites villes. Il en faut, et c'est efficace parfois, et on doit tenir compte de l'environnement. Je sollicite les pouvoirs publics pour que les offices HLM aient une capacité à innover sur des produits défiscalisés qui donnerait d'ailleurs aux résidents des HLM plus de mobilité. Il faut ouvrir une fenêtre, et pourquoi pas la porte ?

Christian Pierret

Deux réponses complémentaires à la question de Pierre Méhaignerie. Le FEDER est difficile à mettre en œuvre en raison de la nouvelle programmation 2014-2020, mais il reste encore des résidus de FEDER. On a formulé dans notre résolution finale une demande pour avoir un petit peu de Duflot dans nos villes moyennes, dans le cadre du contingent préfectoral.

Une précision aussi sur une photo qui nous a été présentée en fond d'écran tout à l'heure pendant les débats, il s'agit du seul immeuble européen de huit étages à ossature bois parfaitement isolé, qui a été construit à Saint-Dié-des-Vosges, et je profite de cette



Saint-Dié-des-Vosges

occasion pour saluer les « Toits Vosgiens » pour cette belle réalisation. La dépense totale annuelle pour un appartement F4 (chauffage et eau chaude) est de 135 euros, soit 11 euros par mois en dépense totale. C'est un record et ça donne un vrai pouvoir d'achat dans une région de France où la température peut être basse. La hausse du pouvoir d'achat vient aussi des économies réalisées sur le logement.

Imaginer ensemble les services de demain

Intervenants

Jean-Louis BOURGEOIS, adjoint au maire de Beauvais
Guy FERREZ, maire d'Auxerre, président de la CA d'Auxerre
Carlos MORENO, professeur des universités, expert en TIC
Claude RISAC, directeur des relations extérieures du Groupe Casino

Animateur

Joël GENARD, rédacteur en chef de la revue L'Hémicycle

Nouvelles habitudes de consommation, impact de la crise sur le commerce, émergence des circuits courts... remettent en cause les schémas établis quant aux services rendus aux habitants. Demain, comment produire et consommer dans les villes moyennes et leurs intercommunalités ? Comment préserver le patrimoine matériel et immatériel, tout en créant les conditions d'une diversification économique forte et attractive en particulier dans les centres villes ?

Carlos Moreno

Je m'exprime ici en tant qu'expert international et scientifique sur l'intelligence urbaine. Je rentre de Chine où j'ai passé dix jours pour visiter des villes moyennes et petites villes, et Pékin. J'étais hier à Toulouse, aujourd'hui à Colmar, demain à Barcelone, où je prépare le salon des villes digitales. J'ai la chance de fréquenter des acteurs y compris sur le terrain, ce qui m'a permis de constater de fortes inégalités entre les villes. Certaines connaissent une croissance démographique même si la croissance démographique en villes moyennes est inférieure à la moyenne nationale. Par ailleurs, on constate que les centres villes perdent leur attractivité au profit des périphéries où les gens vont s'installer.

L'intelligence urbaine, c'est l'innovation technologique couplée à l'innovation sociale. C'est une démarche d'aménagement du territoire qui offre des débouchés nouveaux pour construire une démarche de villes moyennes, où les territoires ruraux, les grandes villes et les pôles métropolitains ne sont pas loin. Cette tendance est à mettre en face de plusieurs éléments pour améliorer les conditions de vie en villes moyennes. D'abord, les éléments culturels : en villes moyennes, on trouve une ouverture sur la culture avec un patrimoine très riche. Pour les villes moyennes, plus que pour les grandes villes où l'offre est pléthorique, cette offre est importante. L'innovation offre la possibilité de détérioriser les usages du numérique. Grâce au digital, on n'a pas plus besoin d'être nombreux, d'être classé à l'Unesco pour se développer, et développer de nouveaux ser-

vices. Nous mettons en valeur des parcours patrimoniaux qui sont facteurs de fixation de la croissance économique.

Dans les villes moyennes, la fragilité permet de recréer des services de résilience. On réinvente la mobilité, la multi-mobilité, l'usage des services publics, on travaille avec des opérateurs de services publics, on crée des télé-centres dans lesquels on peut mettre des jeunes pousses, des incubateurs, qui se développent au niveau mondial. Boston par exemple, pour le territoire américain, c'est une petite ville, 500 000 habitants. Là-bas, l'économie de la connaissance est diffuse, on la retrouve dans les cafés, les espaces publics ; elle est partout, pas besoin d'aller au MIT et dans les grandes universités et grandes villes.

Je plaide pour ma part pour que la technologie soit mise au service des usages et ne soit pas restreinte, il ne faut pas garder les savoirs comme dans une technocratie. Dans les villes moyennes, on a un gisement de valeur très important, c'est ce que j'appelle *le design de service*. Aujourd'hui, la différence ne se joue pas entre ceux qui connaissent le numérique et ceux qui ne le connaissent pas. Tout le monde le connaît, tout le monde y a accès, jeune ou senior. Le problème n'est pas de se l'approprier, mais de concevoir les services et leur design, les imaginer et les réaliser, pour nous rendre compétitifs sur la scène nationale et internationale. Créer des services aux personnes en difficulté, aux seniors, qui rompent la barrière entre espace privé et public, créer des réseaux de mutualité, c'est cela, créer le lien social. C'est créer de la valeur, créer des valeurs, au sens économique du terme. Dans les villes



Claude Risac



Guy Ferez

moyennes, toutes les conditions sont réunies pour transformer le gisement de valeur. Cela permet de fixer les jeunes générations dans les territoires, dans ces espaces où la qualité de vie est meilleure. Il faut pour cela que les villes moyennes tirent le numérique, pour ne pas être dépendantes des technologies. Parce que l'évolution est très rapide et le numérique se démode très rapidement tandis que les usages restent.

Quelle a été votre réflexion en matière de services à proposer à la population ?

Guy Ferez

Pour commencer, j'ai découvert il y a deux ans environ la fracture sociale. Puis on a parlé de fracture territoriale, et alors que le problème demeure, on découvre maintenant un nouveau combat : la lutte contre la fracture digitale - sans avoir pour autant réglé les deux premiers problèmes. Cela me rappelle Ivan Illitch qui, à l'époque, voulait changer la société par l'école. Je crois qu'aujourd'hui, tout le monde a compris qu'on ne change pas la société par l'école, c'est plutôt l'école qui doit changer la société. C'est pareil pour le numérique. Car il y a une vraie fracture entre les territoires urbains. On voit bien que contrairement aux grandes villes, en villes moyennes, on est obligé de lutter pour accéder au numérique, aux usages et aux contenus. On est loin aujourd'hui de l'égalité des territoires et d'ailleurs on ne sait pas bien comment financer tout cela. A côté, il y a encore des fractures sociales. Alors pour ne pas se faire avoir, il faut se poser la question du maniement de ces technologies. La fracture sociale recouvre la fracture digitale. Je lisais dans le journal Le Monde ce matin une chronique issue d'une étude menée par des chercheurs américains et reprise par l'inspection générale de l'Education nationale. Ce qu'on constate, c'est qu'en matière d'usage des nouvelles technologies, des TIC et de leur contenu, avec des groupes mêlant étudiants, lycéens, collégiens, issus de tous milieux sociaux, cet usage partagé des nouvelles technologies ne résout pas les difficultés sociales, ne modifie pas les capacités des uns et des autres à conduire correctement leurs études. Aussi, plutôt que d'entretenir le mythe des technologies comprises par tous, je

suis parti du principe à Auxerre que, de même qu'il n'y a pas de spontanéité en matière de lecture, il ne devait pas y avoir non plus de spontanéité dans l'usage de ces technologies. J'ai donc demandé aux élus qui devaient conduire ce dossier - ville puis EPCI - de ne pas me proposer de l'acquisition de matériel - car ce n'est pas le plus compliqué - mais de me faire d'abord un inventaire des besoins, une pédagogie des usages des TIC. J'ai annoncé que je ne lâcherai les moyens pour acquérir le matériel que dans la mesure où j'aurai des propositions qui me montreront de manière très concrète des méthodes sur la manière d'accompagner les élèves pour acquérir la syntaxe des TIC, et surtout sur les manières d'accompagner nos écoles primaires, collégiens, lycéens qui sont parfois confrontés à des pédagogues qui ne maîtrisent pas forcément les codes des TIC. On ne peut pas s'en remettre uniquement à la bonne volonté du pédagogue pour se former et s'adapter. Nous avons recruté une quinzaine d'animateurs informatiques, y compris des emplois d'insertion, que nous avons pu former, ou qui eux mêmes parfois étaient déjà formés, et ont servi d'accompagnateurs pour les élèves et les enseignants. On a proposé quelque chose à la carte qui a permis de répondre aux besoins - pas complètement sans doute, on ne résout pas complètement la fracture digitale. Quand on ne peut pas lutter contre la fracture sociale ni territoriale, le numérique n'est pas l'outil magique qui résout tout, cela se travaille, même pour les générations dont on pourrait croire que c'est pour elles spontané.

Une collectivité comme Beauvais s'inscrit-elle dans la même démarche ? Quels services proposez-vous à la population ? Quels sont vos objectifs prioritaires ?

Jean-Louis Bourgeois

Chaque territoire a sa géographie, sa particularité, mais je parlerai d'une démarche plus générale que nous avons adoptée à Beauvais, ville-centre de 56 000 habitants, dans une intercommunalité de 35 communes, à la démographie légèrement croissante. Beaucoup de logements ont été construits avec un rythme de plus de 350 logements par an. Il y avait beaucoup à



Jean-Louis Bourgeois



Carlos Moreno

faire pour réaliser un maillage social du territoire. L'aspect numérique était essentiel pour nous et nous fournissons tous les efforts nécessaires pour que d'ici 2020 le très haut débit touche non seulement Beauvais qui sera complètement équipée, mais aussi les communes périphériques, pour faciliter l'implantation d'entreprises qui en ont besoin, mais aussi les particuliers, les écoles. Un autre besoin a été essentiel dans ce maillage : le transport. Pour relier les gens entre eux. Parce que dans tous ces territoires, tout le monde n'a pas une automobile, tout le monde ne sait pas conduire, certains sont trop jeunes, d'autres trop vieux avec peu de ressources. Donc malgré le coût, nous avons mis en place une offre de transport à la demande, pour un budget de 500 000 euros par an. Le budget transport a atteint un niveau très supérieur au niveau du versement transport. L'avenir de nos villes moyennes, c'est sans doute de trouver des solutions pour financer le transport. Le budget principal abonde très largement ce budget, mais nous nous demandons comment nous pourrions continuer à le financer dans la mesure où les demandes sont croissantes, et toujours légitimes.

Parce que nous essayons de réaliser le « bien vivre en ville » à Beauvais, nous nous sommes aussi posé la question du commerce. Sous sa forme traditionnelle, c'est assez compliqué : nous avons 500 commerces de centre ville. Il n'est pas plus en difficulté qu'ailleurs, mais il connaît la crise, certains commerces ferment, il faut attendre que d'autres viennent s'installer et ce n'est pas si simple pour différentes raisons. A Beauvais, on manque d'espace. Dans le centre ville, il fallait de grandes boutiques. Nous avons donc un projet en cours, qui a été assez controversé : faire venir une assez grande surface en cœur de ville. Malgré ceux qui disent qu'on a tué le petit commerce, nous pensons qu'en misant sur une grande surface, mais avec des exigences très fortes, on y arrivera. Des exigences sur l'emploi et la construction. La construction de la grande surface va mobiliser 500 employés et va créer 100 emplois. Sa gestion va générer 500 embauches. Ensuite, nous espérons que cette grande surface devienne une locomotive pour tout le commerce de Beauvais. Dès aujourd'hui, il y a un

plan d'investissement de 300 000 euros par an qui permet des animations commerciales. Ce n'est pas une duplication des enseignes existantes. Celles-ci viennent en complémentarité.

Concernant le e-commerce, notre sénatrice-maire travaille sur une proposition de loi qui a l'assentiment de plusieurs de ses collègues. Il y a parfois une concurrence entre le commerce et le e-commerce. Dans toutes les classes de la société, notamment les jeunes et ceux en activité, toutes les commandes se font en ligne, ce qui est très bien, mais le problème c'est que les tarifs pratiqués sur internet sont souvent plus avantageux que ceux des commerces de centre-ville et si on creuse, on se rend compte que c'est parce que le produit n'est pas présenté. Le e-commerce se fait aux dépens du petit commerce qui devient alors une vitrine d'exposition avant un achat sur internet. La proposition de loi de Caroline Cayeux va dans le sens d'une plus grande loyauté vis-à-vis de ces commerçants.

Claude Risac

Le groupe Casino existe depuis 1890. Il est né du commerce de proximité, de centre-ville, centre-bourg et a pris le virage de l'hypermarché un peu après les autres. Nous restons très attachés aux petits commerces avec les *Petits Casinos*, *Spart et Vival*. Nous restons aussi très présents dans le monde rural et les quartiers. A noter que la France est le seul pays occidental dans lequel *Amazon* n'est pas le premier vendeur en ligne. Le premier vendeur en ligne c'est nous, c'est « *Discount* ». Et nous payons nos impôts en France. Alors quand des mesures législatives seront prises, il ne faudra pas nuire à des sites français qui se développent dans les domaines de la logistique et de la production.

Ce que j'entends de Beauvais me semble une politique assez exemplaire d'équilibre. Aujourd'hui le consommateur n'oppose plus forcément l'hypermarché en dehors de la ville et le centre-ville. Il considère le tout comme un ensemble urbain, et il y a alors deux solutions : ou bien il y trouve ce qu'il veut, ce qu'il connaît, qu'il aime, en centre-ville ou à l'extérieur, ou bien il ne le trouve pas et alors il va ailleurs, dans une autre ville. C'est l'évasion commerciale. Une étude, que nous avons réalisée et

qui chaque fois surprend les maires, montre qu'un habitant sur deux va une fois par semaine au moins, faire ses courses à plus de 30 à 40 km. Il faut donc veiller à un équilibre, entre entretenir des surfaces grandes et moyennes en centre ville qui attirent la population et faire vivre ensuite le plus petit commerce. Il faut une animation du centre. Beaucoup de villes ont des managers de centre-ville, même des villes plus petites parfois. Il faut dire que les commerçants ont souvent des logiques individualistes, et ont du mal à travailler ensemble.

Dans les *hyper*, on a des urbains, des suburbains, des périurbains. C'est vrai que notre population vieillit, que dans les grandes villes il y a de plus en plus de célibataires et de familles monoparentales. Pour autant, cela n'annonce pas la mort du supermarché. Il subit certes une érosion, à moins que ce ne soit plutôt une adaptation.

En ce qui concerne le commerce en ligne, on ne peut pas vraiment s'opposer à cette évolution. C'est d'ailleurs plutôt un cycle qu'une évolution. Rappelez-vous la VPC ! Cela n'a pas dû faire plaisir au petit commerçant lorsque, il y a des décennies, on a commencé à commander par correspondance. *L'hyper*, c'est pareil, ça a fait peur au centre ville. Aujourd'hui, la peur vient du numérique. Mais il ne faut pas croire que le commerce de centre-ville deviendra une vitrine du commerce en ligne. Ça arrivera pour certains produits, et on voit que ceux qui souffrent sont les commerçants spécialisés qui n'ont peut être pas pris le virage de l'internet au bon moment. *Virgin* qui ferme, c'est un sinistre social déplorable : 900 personnes. Mais d'autres se portent encore pas trop mal. Néanmoins le plaisir et l'expérience de l'achat resteront toujours présents. J'ai des ados à la maison donc je vois bien, quand ils vont chez *Hollister™* ou *Abercrombie™*... il y a du parfum, des vendeurs au physique avantageux... cela ne fonctionne pas du tout sur un public adulte, mais ça fonctionne sur un public adolescent. Alors sans aller jusqu'à ce genre d'extrémité, c'est un exemple de la nécessité de se spécialiser, de se différencier pour s'adresser à une cible. A Saint-Etienne par exemple, les commerces de centre-ville souffrent aussi mais il faut dire qu'ils sont fermés entre midi et deux. Entre midi et deux, c'est ville morte ! Il faut essayer de les convaincre de changer leurs horaires. Alors bien sûr il faut réguler ce marché de l'internet, il faut trouver une équité fiscale. Il y a le *drive* aussi qui inquiète beaucoup les maires. C'est normal que les maires aient un point de vue sur l'aménagement de leur territoire, mais on est en crise et on est en train de régler puis de fiscaliser la seule forme de commerce qui fonctionne en ce moment ! Ça marche partout, et ça crée des emplois. Faut-il les réguler ? Si on exclut les magasins qui en font simplement un service supplémentaire, on compte 271 *drives* créés en France. Cela correspond à un mode de consommation pour les gens qui font leur trajet domicile-travail. Il faut réguler mais doucement et ne pas tuer une forme de commerce qui fonctionne. Pour la première fois en France, la consommation alimentaire recule, alors même qu'avec notre démographie active, elle devrait augmenter. Le malthusianisme ne marche jamais.

Jean-Louis Bourgeois

Pour nous, les grandes enseignes ont su évoluer : elles veulent revenir à l'intérieur des villes avec des boutiques de plus petite dimension. Par ailleurs, nous avons eu la politique que j'ai décrite parce que nous avons voulu limiter l'évasion commerciale, qui se chiffrait à 110 millions d'euros, au profit évidemment des métropoles, parce qu'on ne trouvait pas sur place les articles souhaités. On a aussi mis un chargé de mission commerce. C'est une personne que tous les commerçants connaissent, c'est lui que contactent les petits commerces ou micro commerces pour s'implanter dans la ville. Il sert d'interface pour toutes les démarches, avoir les autorisations d'occupation du domaine public par exemple. Avec cette personne-ressource, les commerces se sentent soutenus et on désamorce bien des problèmes.

Est-ce votre constat à Auxerre ?

Guy Ferez

Bien que nous n'ayons pas la même couleur politique, nous dressons les mêmes constats. La difficulté tient à ce que nous devons gérer le court terme et nous projeter en même temps à 10, 15 ou 20 ans, nous aussi !

Souvent les élus ont été débordés et l'urbanisation de la périphérie leur a un peu échappé. On sent qu'on arrive aujourd'hui au bout du modèle. D'ailleurs, il y a de grandes opérations de rénovation y compris à Auxerre où par exemple, le groupe Casino a beaucoup investi. On sent que le modèle arrive à bout de souffle et en même temps on redécouvre, nous les élus, cette attractivité du cœur de ville qui suppose qu'on ne se repose pas sur l'existant, que l'on prenne des risques. Et cela peut coûter très cher.

Nous sommes davantage sur des évolutions que sur des révolutions. On assiste aussi à des reclassements. On parlait tout à l'heure de vente par correspondance... Pour ce qui est du *drive*, vous dites demander à ne pas en freiner le développement. A Auxerre, on en a deux en construction et franchement j'ai l'impression de revivre ce qu'on a vu il y a quelques années avec un vrai chaos urbain, mais cette fois en entrée de ville.

Carlos Moreno

Nous avons parlé des NTIC, je souhaiterais aller au-delà pour sortir de cette fracture sociale. J'ai écrit un plaidoyer pour que le numérique transforme nos vies. Aujourd'hui, le numérique est partout, rien que dans le téléphone qui ne sert plus qu'à téléphoner, et qui est devenu très populaire. Si le numérique était un pays, il serait la 4e économie du monde, avec 4 000 milliards d'euros générés. Si c'était un pays, ce serait l'un des plus performants avec des milliards d'utilisateurs. Mais la chance que nous avons, c'est que ce n'est pas un pays et que le numérique est diffus. La France a été assez pionnière sur l'utilisation du numérique dans la ville. La priorité c'est l'innovation sociale, les usages et services pour les administrés. Pour moi, il ne

s'agit pas de faire devenir nos villes intelligentes, je récusé ce terme. C'est un terme marketing monté par des multinationales de nouvelles technologies qui tend à nous faire croire que la ville va devenir intelligente par elle-même. La seule intelligence qui vaille dans une ville, c'est celle des citoyens et de ceux qui la gouvernent. Une fois qu'on a mis les citoyens au centre, dans une vision « smart-citizen » ou « user-centrique », on déplace le centre de gravité vers la conception des usages et services : mobilité, aide aux seniors, aide aux personnes défavorisées. C'est alors que nous pouvons chercher les points de croissance de l'emploi, créer de la valeur. L'intelligence doit être aussi urbaine. A titre d'exemple, le Minnesota vient d'être classé le deuxième territoire le plus innovant des USA et il est totalement rural. Il y ont développé tout un système d'économie circulaire : produire localement, agir localement et introduire de l'innovation. Ça, c'est le 3^e pilier : l'innovation technologique, qui est plus large que les NTIC.

Michel Serres dit que quand il donne un cours, 80% du savoir qu'il délivre est déjà connu de ses élèves. Les 20% qu'il lui reste vise à aiguïser leur curiosité pour qu'ils lui posent des questions auxquelles il ne saura pas répondre. C'est cette transmission des savoirs qui est nécessaire : il faut éduquer les nouvelles générations. Se mettre au numérique, ce n'est pas acheter le dernier logiciel qui va étudier les flux. Parce que ça, c'est faire marcher une technocratie qui fait de l'innovation un business. Moi je porte une vision d'usage social du numérique. Je dirige un programme appelé « Rio 21 » qui est nouveau parce qu'il est transversal. Nous allons lancer un programme franco-brésilien dans trois ans qui analyse une ville interconnectée au service des usages. Alors, la mutualisation et l'utilisation des plateformes sera la clé du développement. Ces plateformes servent au e-learning, aux plateformes d'achats, aux télé-services, à la gestion des véhicules électriques. Nous créons un modèle économique territorial. Je ne parle pas de la ville de demain mais de celles qui se construisent aujourd'hui.

Questions avec la salle

Serge Nicole, **maire de Wissenheim et vice-président de la CA de Colmar**

J'ai obtenu le « label de commerce de proximité ». Nous sommes une commune de 8 000 habitants, nous avons encore quelques commerces. Nous avons une déviation de la commune et avons investi 4 millions d'euros dans la réfection du centre ville. Ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est le problème que je partage avec les commerçants, celui de l'accessibilité. Les gens me disent : « si je dois mettre mon commerce en accessibilité, je vais devoir fermer ». J'espère donc que le pouvoir en place sera souple quant aux conditions de mise en œuvre de ces normes.

Concernant le plan FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), nous n'avons toujours pas de réponse concernant la subvention pour l'année. On nous dit

qu'il n'y a plus d'argent mais il est quand-même dommage de ne pas aider les collectivités qui sont prêtes à créer de l'emploi. Il faut que ça devienne une priorité.

Jacques Remiller, **maire de Vienne**

Monsieur le directeur du groupe Casino™, vous aviez dans le passé de nombreuses activités de petites enseignes dits « petits Casinos™ ». Vous avez parlé de petits commerces mais vous aviez aussi dans notre région Rhône-Alpes une très grande enseigne, une enseigne géante, même, qui porte ce nom justement. Comment faites-vous donc pour concilier ces deux formes de commerces : les enseignes géantes, casino, et les petits casinos, qui eux ne sont pas fermés entre midi et deux, et où se rendent les étudiants, les personnes âgées ? Comment les petites enseignes des centres de nos villes moyennes peuvent-elles tenir le coup si vous créez de grandes surfaces à proximité ?

Réponse de Claude Risac

On ouvre de fait près de 400 petits casinos par an, ce qui est beaucoup. On en ferme aussi, quand l'activité n'est pas viable. Seul Carrefour™ et nous le faisons car c'est très compliqué en termes de logistique et de gestion. C'est encore plus difficile dans les villes. Pour ce qui est des grandes surfaces, nous n'avons pas ouvert de *Grand Casino* depuis 5 ans. Le projet dont vous parlez n'est pas une création mais une extension/rénovation. Car en général les hypermarchés, ces « boîtes à chaussures », c'est quand-même terminé et fort heureusement. Ce qui existe aujourd'hui, ce sont des centres commerciaux qui sont plutôt beaux, avec du bois, des espaces où les gens peuvent vivre, des services, et à l'intérieur de ces centres, l'hypermarché. Avant, l'hypermarché alimentaire était la locomotive : les gens allaient faire leurs courses alimentaires, et parce qu'ils venaient, ils en profitaient pour faire les boutiques qui sont autour. Et bien figurez-vous qu'aujourd'hui c'est l'inverse. Les gens viennent dans leurs centres commerciaux et puisqu'ils sont là, ils font éventuellement leurs courses alimentaires à l'hypermarché. Il y a un changement de paradigme. Donc, nous chez *Casino*, nous croyons encore au centre commercial. Mais on pense que l'hypermarché va devenir surtout alimentaire, donc notre politique, qui est différentes d'autres groupes, c'est de faire de plus petits hypermarchés. Mais on croit aux supermarchés dans les quartiers parce qu'entre la périphérie et le centre, il y a les quartiers, dont on a peu parlé, et là aussi, il y a des gens qui ont besoin de commerces, plutôt de ce type. Tout cela coexiste parfaitement, il n'y pas de concurrence parce que ce n'est pas la même clientèle. Vous l'avez dit vous-même, les étudiants et personnes âgées vont dans les petits commerces de centre ville, les autres viennent en voiture à l'hypermarché et remplissent leur coffre. On croit au commerce de proximité. Je le répète, nous en ouvrons 400 par an.



Jean-Claude Villemain,
*maire de Creil, président de la CA
de l'agglomération creilloise*

Mon expérience en matière de commerce est très mitigée. Un *Marché U* a voulu s'installer. Je leur ai donc demandé s'ils allaient mettre des produits frais, de la charcuterie, et de la viande à la découpe. Ils m'ont répondu que non. Je leur ai donc dit : « vous tiendrez 18 mois. Parce qu'en centre ville on n'a plus ces produits, et si vous les ouvrez ajoutais-je, vous allez attirer la clientèle ». Résultat : ils ont tenu 16 mois.

Deuxième expérience : *Lidl*. Ils se sont installés en centre ville et j'en étais relativement content. Ils ont réalisé un investissement de 1,5 million d'euros pour s'installer, plus l'achat de la case commerciale - 500m² - et ils ont fermé la devanture et retourné le magasin pour le mettre face au parking. Alors je leur ai dit qu'ils faisaient une erreur et que pour que cela fonctionne, l'entrée devait se faire par la rue principale. Ils ont donc massacré l'urbanisme de la rue principale, et je me doutais qu'ils ne tiendraient pas très longtemps, 2 à 3 ans maximum. Effectivement, ils ont tenu 3 ans, puis ils ont mis la clé sous la porte. J'ai racheté la case commerciale, je l'ai remise aux normes, j'ai rouvert la façade. Auparavant avant *Lidl*, c'était une librairie qui avait fermé. J'ai donc demandé à trois libraires - deux très spécialisées (sciences-fiction, BD) et un généraliste de réinvestir les lieux. L'un d'eux proche de la retraite a refusé, les deux autres ont accepté. La mise en route du projet a duré 18 mois. A 6 mois de l'ouverture, l'un d'eux s'est retiré. La librairie s'est donc ouverte non pas sur 500m² mais sur la moitié. Et ça a fonctionné.

Ainsi, je voudrais montrer que sans avoir fait Sup de co, les maires ont quand même une connaissance fine de leur ville. Ils connaissent la complémentarité qu'il faut dans les commerces, et les commerçants et investisseurs devraient nous écouter davantage.

Réponse de Claude Risac

On n'ouvre plus de commerce de proximité comme on le faisait dans le temps. A l'époque on ne prévenait même pas le maire. Aujourd'hui, il y a des problèmes de livraisons, de parking. Il faut donc être en phase avec les élus. J'ai d'ailleurs demandé à nos équipes ce que la loi de modernisation de l'économie - loi LME, qui a porté le plafond à un an et demi, avait changé. Voilà ce qu'on m'a répondu : « *avant, en-dessous de 1000 m², il ne fallait pas demander l'avis du maire. Maintenant, il faut demander l'avis du maire* ». En fait c'est une très bonne remarque : on ne peut pas être intrusif ainsi dans une commune sans prendre quelques précautions. C'est aujourd'hui très compliqué, il y a moins d'acceptation de la part des habitants sur les parkings, les heures de livraison... donc, de fait, il vaut mieux écouter le maire qui connaît les zones de chalandise.

Pierre Régnault,
*maire de La Roche-sur-Yon, président de la CA
de La Roche-sur-Yon*

Ecoutant Carlos Moreno, on sent qu'on est à la veille de la 3^e révolution industrielle : le numérique. Dans ma ville je vois bien, on parle de cantine numérique, de ruche numérique, on voit ça partout d'abord dans les métropoles, mais aussi chez nous

après. Et je pense qu'au niveau des villes moyennes, on aurait intérêt à échanger ou à créer un forum sur les nouveaux métiers pour les habitants parce que par exemple, pour les personnes âgées, nous n'aurons plus les moyens de construire des EPHAD, c'est terminé. Et on sent qu'un service énorme va devoir être mis en place avec le numérique et qu'il y a un foisonnement de choses qui peuvent être créées. Et la FVM peut peut-être nous y aider.

Par ailleurs, concernant les grandes surfaces, je gère un territoire qui vit bien, avec des grandes surfaces en périphérie et un centre ville avec 500 commerçants. Mais on sent bien que tout cela est fragile, comme dans beaucoup de villes moyennes. Aujourd'hui, nous subissons une pression énorme pour créer une nouvelle surface commerciale alors que toutes les analyses montrent que c'est une mauvaise idée. On a un chiffre d'affaires sur l'agglomération qui atteint 600 millions d'euros, mais celui-ci ne va pas augmenter car le pouvoir d'achat n'augmente plus et on a des pressions des aménageurs qui veulent venir aménager l'espace à plus de 100 ou 120 €/m², alors que pour l'habitant ou pour une entreprise, le prix disons « normal » se situe autour de 20 €/m². On sait qu'on n'arrive plus à vendre. Je me demande donc si on n'est pas à la veille de bulles commerciales dans certains territoires tout comme les espagnols ont eu leur crise et ne l'ont pas vue venir. Dans le projet de loi sur les PLU, il était question de se donner les moyens d'encadrer tout cela, mais il semble que cela n'ait guère avancé.

Carlos Moreno

J'ai eu la chance d'être appelé pour un pari un peu fou et faire partie d'une équipe pour construire une université de toute pièce dans une agglomération de 50 000 habitants : Evry Val d'Essonne, au sud d'Evry. C'était une aventure un peu particulière parce qu'avec d'autres personnes, nous nous sommes donné comme objectif d'être en avance sur les bouleversements qui allaient voir le jour autour de l'économie de la connaissance, dans le domaine des biotechnologies. Cette aventure a donné lieu à la création de la Genopole d'Evry et au campus universitaire d'Evry. Nous avons fait travailler ensemble des universitaires, des créateurs d'entreprise, des architectes, et nous avons réussi au bout de 20 ans à créer un des premiers campus mondial de biotechnologies, créateur de valeur, de richesses, très en avance sur son temps. Chaque euro investi a rapporté aujourd'hui, 30 ans après, une grande valeur en termes d'attractivité territoriale, économique, et de valeur technologique. L'innovation n'a de sens que si elle est accompagnée d'une politique de territorialisation forte, de proximité, de formation, une transversalité et se prolonge dans le temps. Parce qu'il y a forcément un délai de retour sur investissement, un délai d'impact, forcément supérieur au délai d'un mandat d'un élu. Ce n'est que la patience, la persévérance et la vision qui peut nous amener au succès. Et en France, on souffre de ce

manque de continuité dans les politiques car nous devons nous placer dans le temps pionnier de la projection, qui est forcément supérieur à 4/ 5 ans. Il faut avoir confiance dans l'avenir. En France, par rapport aux anglo-saxons, on manque de champions mondiaux, nos champions mondiaux sont rares parce qu'ils meurent trop tôt ou sont rachetés trop tôt, avant que l'attractivité ne fasse son effet.

Patrick Genre, maire de Pontarlier

Le passage des CDEC aux CDAC a tout changé. Lorsque la Loi LME a changé, c'était pour accentuer la concurrence, faire pression sur la hausse des prix, pour permettre une baisse des prix - ou moindre augmentation. Sauf qu'avec cette Loi, les élus ont perdu toute capacité d'intervenir. Parce qu'aujourd'hui, on sait très bien déposer des dossiers qui jouent sur les voies douces, qui réfléchissent à l'intégration urbaine, aux basses consommations. Tous les dossiers présentés correspondent aux critères. Mais on n'a plus aucun pouvoir en CDAC. Avant, on avait quand même la possibilité d'essayer de garder un certain équilibre entre les centres ville et les zones périphériques. Aujourd'hui, nous n'avons plus aucun moyen d'intervenir sur l'équilibre de l'offre commerciale sur le territoire.

A Pontarlier, nous nous sommes réussis à obtenir un Locmax - puisqu'il faut attendre 5 ans après un Fisac pour réaliser une nouvelle opération. Nous avons introduit l'accessibilité des commerces, et y travaillons grâce à des financements Locmax. Notre situation est un peu particulière car nous sommes très près de la Suisse, et nous avons, pour 20 000 habitants, une zone commerciale qui équivaut à une zone de 100 000 habitants. Nous sommes la première zone commerciale en hyper alimentaire de France, en m² par habitant, avec trois hyper de 6 000 m² et un centre ville de 400 commerces. Nous avons réussi à les conserver en les fédérant, au bout de nombreuses années. Il y avait avant de nombreuses associations de commerçants. Aujourd'hui, il n'y en a plus qu'une pour le commerce centre ville, et nous avons même fédéré les quatre zones commerciales entre elles à travers une confédération - Commerce Grand Pontarlier - qui fédère les trois zones commerciales périphériques plus la zone centre ville. Mais ça n'a été possible qu'après un long travail de concertation avec les commerçants. Ainsi, nous avons pu garder un grand dynamisme de centre ville avec 28 - 29% de part du marché et des zones périphériques qui se développent. On a aujourd'hui une zone de chalandise qui capte aujourd'hui près de 100 000 habitants. Les relations avec les commerçants doivent se faire au quotidien et il faut une animation par quinzaine pour que les gens viennent en centre ville.



« Les villes moyennes trouveront toute leur place dans la nouvelle étape de la décentralisation. »

Jean-Marc Ayrault, Premier ministre
(extraits)

Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, J'ai tenu à m'adresser à vous aujourd'hui. Les assises de votre Fédération revêtent cette année une importance particulière à l'heure où s'engage une étape de la décentralisation.

L'objectif de cette réforme est de donner aux élus locaux les moyens de mieux servir nos concitoyens et d'entretenir le dynamisme de vos territoires, bref de contribuer au redressement de notre pays.

Or, les villes moyennes jouent à cet égard un rôle essentiel. Avec leurs agglomérations, elles regroupent plus du quart de la population française, 20% des emplois, 60% des entreprises de taille intermédiaire.

Les villes moyennes sont un échelon de proximité qui exerce un effet d'entraînement sur les territoires ruraux.

Pour relancer la croissance et pour préparer l'avenir, il faut tirer parti de ces ressources.

Les villes moyennes trouveront toute leur place dans la nouvelle étape de la décentralisation.

Si le premier projet de loi a surtout retenu l'attention en raison des compétences nouvelles pour les métropoles, il améliore aussi l'organisation des compétences au niveau local. Ainsi, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, un partenariat est nécessaire entre les régions, les métropoles et les villes moyennes.

Le deuxième projet qui porte sur les compétences des régions, mais aussi sur les compétences des départements sera soumis au Parlement avant la fin de l'année. Ce projet démontrera que le

gouvernement est attentif à tous les territoires : les villes d'équilibre, les territoires péri-urbains et les espaces ruraux. Il propose des solutions innovantes pour garantir l'accès au service public de tous les citoyens.

Le troisième projet de loi portant sur les solidarités territoriales et sur le rôle essentiel des intercommunalités sera examiné à la suite, dès le mois d'avril 2014.

Lors de nos rencontres, avec votre président Christian Pierret, nous avons évoqué notamment deux de vos préoccupations : les normes et bien sûr, les ressources locales.

Sur les normes, et sur les dépenses contraintes qui pèsent sur vos finances, le gouvernement est décidé à agir. Les normes doivent être proportionnées aux moyens des territoires et ne doivent plus être un obstacle à l'action, au développement des projets. Le Sénat a d'ailleurs adopté une proposition de loi qui renforce les pouvoirs de la Commission d'Evaluation des Normes (CCEN). Cette proposition de loi sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale avant la fin du mois de juillet.

Dans le domaine de l'urbanisme, nous voulons soutenir les efforts des maires en simplifiant par ordonnance le droit de la construction.

En ce qui concerne les finances locales, le temps est venu d'un pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités locales. Chacun connaît l'état des finances publiques de la France. Il impose des efforts qui soient partagés par tous et qui soient surtout équitablement partagés.

Une plus grande solidarité doit prévaloir entre collectivités grâce à une péréquation renforcée, mais surtout mieux maîtrisée. C'est pourquoi il faut corriger dès la prochaine loi de finances, les incohérences nées de la réforme de la taxe professionnelle, notamment pour les territoires industriels qui ont même été pénalisés par la réforme. Cette nouvelle

étape ne sera complète si on ne renforce pas en même temps la démocratie locale.

Vous êtes les élus de la proximité. Vous avez la confiance de vos concitoyens et vous exercez le mandat le plus apprécié des Français. Mais le développement de l'intercommunalité pourrait présenter le risque d'éloigner les élus des citoyens. C'est pourquoi grâce au système du fléchage, au moment où les français éliront leurs conseillers municipaux, en même temps, ils sauront qui les représentera au conseil communautaire.

Je pense à tous les élus qui s'engagent au service de leur territoire, au service de leurs concitoyens. Je profite de cet instant pour leur rendre hommage, saluer leur engagement qui mérite d'être davantage reconnu car il est désintéressé. Combien d'élus ne perçoivent même pas d'indemnités ! C'est pourquoi il serait juste de renforcer les dispositions qui nous conduisent à un statut de l' élu local. J'ai demandé à ce que la proposition de loi soit elle aussi examinée par l'Assemblée nationale avant la fin du mois de juillet.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, le Gouvernement est à vos côtés pour poursuivre l'effort national de redressement. L'Etat ne peut rien sans votre détermination à agir pour mettre en œuvre les politiques publiques, que le Gouvernement décide, que le Parlement vote. Vous êtes en première ligne pour la politique de l'emploi avec les emplois d'avenir, pour la politique de l'éducation avec les nouveaux rythmes scolaires, pour les politiques du logement avec le logement social, pour les politiques de sécurité avec les contrats locaux de sécurité.

Je sais que je peux compter sur vous, que les Français peuvent compter sur vous, mais je vous le dis du fond du cœur, vous pouvez compter sur mon engagement et sur celui de tout le Gouvernement.

Je vous souhaite de bonnes Assises.

Optimiser les ressources au bénéfice du contribuable local

Au delà du simple décryptage des crises qui frappent encore la zone euro et la France, depuis 2008, il est urgent de définir une stratégie financière à l'échelle des villes moyennes et leurs intercommunalités, en tenant compte des modifications qui affectent leurs schémas de financement.

Les contraintes de recherche de l'équilibre structurel d'ici à 2017, et par voie de conséquence, les évolutions affectant les finances publiques, aboutissent à modifier durablement la gestion des administrations publiques locales.

Aujourd'hui, quelles alternatives doit-on apporter au manque de financements extérieurs, et surtout comment répondre à court terme aux besoins liés à l'investissement local, sans se reporter sur le contribuable local ?



Intervenants

Christian PIERRET, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges et président de la Fédération des Villes Moyennes,

Jacques LAMBLIN, député-maire de Lunéville,

Serge BAYARD, directeur des entreprises et du développement des territoires à La Banque Postale

Serge MORVAN, directeur général des collectivités locales

Animateur

Jean DUMONTEIL, directeur de la Lettre du secteur public

Christian Pierret

Chers collègues, permettez moi de vous rappeler quelques éléments de contexte, concernant la situation des finances publiques, qui est très tendue :

- la dette publique va culminer à près de 94 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2014, avant de refluer en 2015 si la croissance est au rendez-vous (la part des administrations publiques locales représente actuellement 185 milliards d'euros, soit 10,4 % de la dette).

- le taux des prélèvements obligatoires perçus par les administrations publiques locales représente moins de 6% du PIB (record de 46,3 % du PIB en 2013 tous prélèvements confondus).

Au niveau des villes moyennes, celles-ci ont adopté, en général plus tardivement que d'habitude, leurs budgets prévisionnels. La Fédération des Villes a fait ses comptes (budgets primitifs principaux 2013 de 77 villes moyennes - représentant 56 % de la population des villes adhérentes).

D'après les premières tendances budgétaires, il faut relever pour cette année :

- ralentissement assez net de la progression des recettes de fonctionnement (+ 1,6 %) résultant de la baisse des dotations (- 0,9 %),

- progression plus importante des dépenses de fonctionnement (+ 1,9 %),

- inversion de l'évolution de l'épargne brute en 2013 (- 1,7 %).

La diminution de l'épargne brute est d'autant plus sensible, qu'elle s'inscrit dans un contexte de fin de mandat, généralement porteur en matière d'investissements locaux. Les villes moyennes semblent maintenir péniblement le niveau des investissements en 2013, ce qui dans le contexte actuel est à saluer. Toutefois, ce maintien du niveau des efforts d'équipement reste bien en deçà des tendances observées sur les dernières années des précédents mandats.

Dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité - dont les contours sont actuellement élaborés par le Gouvernement - il y a quelques réunions importantes en cours. Le Comité des Finances Locales devrait achever la rédaction de ses préconisations le 13 juin. Ces propositions seront présentées officiellement aux ministres concernés le 25 juin prochain.

Le scénario privilégié prévoit une répartition de l'effort (baisse de 1,5 milliard d'euros des concours de l'état aux collectivités locales dès 2014), entre niveaux au prorata des recettes réelles totales (fonctionnement et investissement) : soit 840 millions d'euros à la charge du bloc local (communes et groupements) en 2014 (56 % de l'effort) – 476 millions pour les départements (31,5 % de l'effort) – 184 millions pour les régions (soit 12,5 % de l'effort).

Serge Morvan

Je confirme ces premiers éléments macro-économiques, et revient brièvement sur les conditions de répartition de l'effort entre niveaux des collectivités locales. Aujourd'hui, le secteur local ne peut plus s'abstraire de la situation très dégradée des finances publiques, prise dans sa globalité.

Il y a bien sûr la situation conjoncturelle qui pèse très négativement sur les finances publiques des départements (RSA, APA, CPH...), il y a aussi l'autonomie fiscale des régions à renforcer. Et au milieu de cela, « il y a la poursuite de la péréquation, à

organiser dans le cadre de la baisse des transferts financiers entre l'État et les collectivités locales ».

Lors des débats qui se tiennent au CFL, figure la question de savoir si l'on fait de la péréquation en même temps que l'on applique la baisse des concours financiers de l'État, ou bien si l'on applique une baisse homogène pour tous. Pour le moment, par souci de simplicité et de lisibilité, c'est cette deuxième solution qui semble être retenue par le CFL.

Christian Pierret

L'urgence est de définir une stratégie financière à l'échelle des villes moyennes et de leurs agglomérations, avec les modifications qui affectent leurs schémas de financement : absence de marges de manœuvre fiscales, financement du coût des nouvelles métropoles, charges fixes (augmentation des taux de cotisation employeur à la CNRACL, grenelle, accessibilité, rythmes scolaires...), et apparition de quelques situations d'endettement de plus en plus difficiles.

Pour bien tenir compte de la baisse uniforme des dotations appliquée à l'ensemble du bloc communal, la quasi totalité des maires des villes moyennes insiste pour maintenir la montée en puissance de la péréquation, quelle soit verticale ou horizontale. La FVM est très ferme sur cette revendication.

Il est indispensable que l'État ne se décourage pas dans ses objectifs de réduction des inégalités, notamment avec le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : il faut poursuivre sa montée en charge ; mais il n'est sans doute pas opportun de réduire dans le même temps, brutalement, le nombre de communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine.

Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2014, j'estime que le retrait des dotations doit préserver davantage les territoires des villes moyennes, que les territoires riches et dynamiques que constituent les métropoles et l'Île-de-France.

Serge Morvan,

A ce jour dans les projets du Gouvernement, la montée en puissance du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est inchangée, par rapport à ce qui est prévu dans la législation actuelle.

Au niveau des modalités de répartition du FPIC pour 2014, plusieurs ajustements seront néanmoins proposés dans la prochaine loi de finances :

- augmenter le seuil d'exclusion des bénéficiaires, en fonction de l'effort fiscal pour les ensembles intercommunaux et communes isolées (de 0,75 à 1) ;

- augmenter le plafond du prélèvement au titre du FPIC (de 11 % à 13% des ressources fiscales) pour les territoires dont le niveau de CVAE par habitant est supérieur à la moyenne. Il s'agit en quelque sorte de diminuer ce « bouclier fiscal » pour les plus gros contributeurs ;

- donner plus de poids au critère du revenu des habitants dans le calcul du prélèvement (de 20 % à 30 %).



Jean Dumonteil

Dans ce contexte finalement compliqué pour vos collègues, à Lunéville, quelle est votre stratégie financière ? Où sont vos leviers, quand, pour reprendre l'expression du Premier ministre, « *il faut contribuer au redressement du pays* » ? Quels sont vos axes, vos points de repères ?

Jacques Lamblin

Les aspects décrits par Christian Pierret, vont singulièrement compliquer la donne. Heureusement, je ne suis pas concerné par le problème des emprunts structurés, mais par l'absence de marges de manœuvres fiscales à Lunéville, notamment s'agissant de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière (première des communes de Meurthe-et-Moselle en niveau de taux en début de mandature). Il faut donc faire en sorte d'être rigoureux en matière de gestion. Et, sans vouloir être donneur de leçon, il y a toujours des efforts à faire en matière de gestion.

En début de mandature, il a été donc décidé de dégager des moyens, pour investir au maximum, et pour valoriser notre patrimoine. Sur les années écoulées Lunéville a réussi à réduire de 7 à 8 % sa masse salariale. Il y a naturellement les charges de personnel, qu'il faut contenir voire baisser coûte que coûte, mais il y a aussi des outils pour améliorer la présence des agents et leur implication au travail : prévention contre les accidents du travail (avec un taux de 0,1 % pour la dernière année), lutte contre l'absentéisme, qui se traduisent localement par le gain de plusieurs emplois sur une année : 2 à 3% en ETP du personnel municipal).

Ce qui est important, c'est de faire que les agents se sentent bien dans leur travail, et qu'il y a des choses à améliorer en matière sociale. Il faut parfois savoir être aussi dans l'accompagnement. Ainsi à Lunéville, le choix a été fait de ne pas diminuer les aides et subventions aux associations, parce qu'il y a là un effet de levier considérable pour chaque euro « *investi* », et un retour positif pour la population.

En matière de mutualisation des services entre la ville et l'intercommunalité, il existe aussi des marges de manœuvres, encore assez nombreuses. La mutualisation des services supports (DRH, finances, services informatiques) représente une petite marge.

Toutefois, au niveau des villes moyennes, les bénéfices de la rationalisation seront plus payants et plus immédiatement visibles en matière d'achat public, ou en matière sociale, avec l'obtention par exemple d'une bonne protection sociale complémentaire pour les agents.

Jean Dumonteil

Nous venons de voir quelques recettes ou outils destinés à faire plus, ou au moins aussi bien, avec des ressources en baisse, et justement, sur cette question des financements extérieurs, nous allons faire le point avec un tout nouvel acteur, La Banque Postale. Et sur le front de l'emprunt, j'ai le sentiment que nous nous situons enfin dans une éclaircie.

Serge Bayard

Parmi les constats, j'insisterai sur l'organisation de La Banque postale, dont le réseau est pleinement opérationnel vis-à-vis des collectivités locales. La ligne directrice à l'égard du secteur local (collectivités territoriales, sociétés d'économie mixte, organismes de logement social, et hôpitaux...) reste de proposer des produits simples et compréhensifs. Dès le mois de septembre, nous serons en outre en mesure de proposer des emprunts à mobilisation différée.

Au niveau macré-économique, les français ont tendance à renforcer leur niveau d'épargne et à consommer peu, et l'on assiste à un net ralentissement du volume des crédits immobiliers (celui-ci a baissé de près de 30% l'année dernière).

Du côté des collectivités territoriales, les premières analyses effectuées cette année mettent en relief un net ralentissement de la demande en matière de crédit. Ralentissement d'autant plus significatif, en ce contexte pré-électoral. Il existe donc des liquidités et des financements à moyen terme, il n'y a pas d'inquiétudes particulière pour 2013, et vraisemblablement pas non plus en 2014, sur le financement des investissements des collectivités locales. En résumé, les besoins sont satisfaits mais les équilibres sont instables.

Concernant cette embellie, il existe effectivement de très importantes liquidités actuellement, même sur des emprunts avec une maturité allant de 15 à 20 ans, avec des taux historiquement bas. Depuis six mois un an, il y a eu une vraie baisse du coût de l'argent, avec une baisse de 150 à 200 points de bases par rapport à ce qui était pratiqué auparavant.

La difficulté qui demeure peut-être est celle de trouver des financements long terme, et à ma connaissance, la Caisse des dépôts n'a pas encore démarré son activité sur l'enveloppe de 20 milliards d'euros, qui a été annoncée en début d'année par les pouvoirs publics.

S'il existe bien une embellie en matière de financement des investissements locaux, et si les besoins sont aujourd'hui satisfaits, le

marché reste fragile (chômage, tensions internationales, crises militaires, fragilité de la zone euro, baisse prévisible des investissements publics...).

L'inquiétude porte peut-être sur les prix actuellement, et sur la capacité à proposer dans le futur des financements pérennes aux collectivités. En effet, les prêteurs aux collectivités disposent de financements intéressants pour le moment, mais les fondamentaux issus de Bâle III restent les mêmes, et il est certain que le système de financement qu'a connu les collectivités locales en 2006, 2007, elles ne le retrouveront pas.

Le message que je ferai passer est que le prix tendanciel baisse considérablement depuis quelques mois, et que pour retrouver de la marge de manœuvre budgétaire, le moment est peut-être choisi de regarder (ndlr renégocier) les emprunts souscrits entre 2009 et 2012.

Questions et interventions de la salle

Gilbert Meyer, maire de Colmar, souligne dans le débat sur la péréquation, l'urgence qu'il y a à remettre à plat le système des dotations dans sa globalité, péréquation horizontale et verticale confondues. En effet, il y a des inégalités de fond qui subsistent dans la répartition même de la DGF, et l'État doit prendre ses responsabilités pour corriger efficacement le système.

Parmi les observations faites au directeur général des collectivités locales, le maire de Colmar revient sur les conditions de réalisation du recensement rénové pour les communes de plus de 10 000 habitants, qui est très insatisfaisant dans les villes moyennes. Dans la plupart des villes de taille intermédiaire les résultats de populations légales établis année après année suscitent en effet de fortes critiques, au regard d'indicateurs provenant des services publics locaux (comme les abonnements nouveaux en eau, électricité, ...). Un grand nombre de ces communes subissent des retournements de tendances successifs.

Ces évolutions annuelles rendent l'organisation des services publics locaux et l'exercice de prévision budgétaire chaque année plus difficiles, puisque les données du recensement ont une incidence directe sur le produit de la DGF.

Lucien Müller, élu de la Communauté d'agglomération de Colmar, estime que les habitants devraient se déclarer obligatoirement en mairie, lorsqu'ils emménagent. Celui-ci souligne qu'un nombre significatif de résidents de sa commune ne se déclarent plus à aucun service administratif.

Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, évoque lui aussi les difficultés liées au recensement de la population. Les résultats annuels sont un peu à l'inverse des primes d'assurance, jamais à la baisse, toujours un peu à la hausse. Nous avons par exemple mis quatre ans pour intégrer les 650 détenus du centre pénitentiaire, et nous sommes en contentieux avec l'Insee sur les modalités de calcul de notre population légale. En matière de normes, je voudrais souligner les difficultés liées au désamiantage, qui conduisent à passer certains marchés sans connaître les volumes concernés, et donc le prix. Pour la réalisa-

tion d'un parc des expositions, un surcoût d'un million d'euros s'est ajouté à la facture globale. Dans la ville d'Oyonnax, la ville a renoncé à lancer une opération à cause de l'amiante. Cette situation devient déraisonnable.

Le troisième aspect que je voudrais évoquer porte sur les difficultés de répartition de la contribution versée par la CA de Bourg-en-Bresse au titre du FPIC. À l'intérieur de l'agglomération, les revenus sont de 24 000 euros dans la ville-centre et atteignent 32 000 dans les communes périphériques. Malgré cette différence, la charge incombant à la ville centre reste proportionnée à la population. Avec l'élargissement du périmètre, la ville-centre est devenue minoritaire, il faudrait donc peut-être imaginer un système dans lequel l'EPCI contributeur, prend une charge minimale de la contribution.

Patrick Genre, maire de Pontarlier, plaide pour sa part pour un plafonnement des hausses de contribution concernant le FPIC. En effet, son groupement est non seulement contributeur, mais voit sa cotisation augmenter de +400% entre 2012 et 2013. Celui-ci réclame un mécanisme qui corrige ce type de variations.

Sur la question des normes, et rejoignant les propos du maire de Bourg-en-Bresse, le maire de Pontarlier souligne les difficultés et les coûts que sa collectivité rencontre régulièrement en ce qui concerne les fouilles archéologiques préventives. Comme pour l'amiante, il estime qu'un allègement des contraintes est parfois nécessaire.

Intervention de Jean-Paul Bailly, Président - Directeur général du groupe La Poste

Jean-Paul Bailly, PDG du groupe La Poste, est intervenu après ces échanges sur les contraintes financières qui pèsent sur les collectivités locales, et les villes moyennes et leurs intercommunalités, en particulier.

S'agissant du recensement rénové de la population, et des contestations qui entourent la méthode de recensement dans les villes moyennes, le PDG de La Poste indique que c'est un sujet qui est susceptible d'intéresser son groupe, et qu'il serait tout à fait apte à assurer l'organisation du recensement lié à une méthode exhaustive de collecte.

Concernant les dernières orientations sociales données à son groupe, Jean-Paul Bailly souligne avoir fait le choix stratégique de la proximité. Cette proximité, si elle est un gage de rapidité et d'adaptabilité, oblige aussi à faire face aux mutations.

Il y a d'abord le déclin de l'activité courrier et la baisse tendancielle des volumes acheminés. L'activité courrier a en effet enregistré une baisse de 20 % depuis 2008, et il est prévu un volume de courrier traité moitié moindre à l'horizon 2020. Partant de là, Jean-Paul Bailly souligne que son groupe s'est fixé des objectifs en matière de e-commerce et de diversification des activités (téléphonie...).

Pas de décentralisation sans les villes moyennes

Rôle accru donné aux régions, reconnaissance des métropoles, retrait progressif de l'Etat dans de nombreux champs des politiques publiques... La réforme territoriale engagée va profondément modifier l'organisation des collectivités et des pouvoirs publics locaux. Entre l'espace rural et les métropoles, les villes moyennes représentent pourtant des pôles d'équilibres vitaux à la cohésion et à la compétitivité de la France.



Intervenants

Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, vice-président de la région Rhône-Alpes

Jean-Pierre MASSERET, président de la Région Lorraine

Pierre MEHAIGNERIE, ancien ministre, maire de Vitré, président de la CA de Vitré

Serge MORVAN, directeur général des collectivités locales (DGCL)

Animateur

Jean DUMONTEIL, directeur de la Lettre du secteur public

Jean Dumonteil

Serge Morvan, le premier texte de réforme de la décentralisation, portant sur les métropoles, a été voté ce matin même par le Sénat. Pouvez-vous nous dire ce qui a changé dans ce texte ?

Serge Morvan

Par 346 votants (185 pour, 25 contre) le Sénat a adopté le texte. Le projet a été remanié, il sort différent, mais la clause de compétence générale a été rétablie, comme proposé par le Gouvernement, les chefs de file ont également été maintenus, même si la distribution des chefs de filât est finalement un peu différente ; et les conférences territoriales de l'action publique ont bien été votées. Elles sont certes moins prescriptives, mais le texte prévoit que les élus de la région géographique se réunissent pour débattre ensemble de la gouvernance territoriale. En revanche, le pacte de gouvernance territoriale n'a pas été voté par le Sénat. D'autre part, les chefs de file doivent, avec les collectivités concernées, signer des conventions sur l'organisation de leurs services. Par ailleurs, le titre 1 et avec lui les nouvelles métropoles de Marseille et de Lyon - et son statut territorial particulier - ont été votés, ainsi que la possibilité (et non plus l'obligation) de créer d'autres métropoles de droit commun. Ce projet de loi consacre également le retour au droit commun de l'intercommunalité pour la constitution d'une métropole, avec le vote obligatoire des élus pour entrer dans la métropole. Le seuil pour pouvoir la constituer n'a pas changé, il est toujours de 400 000 habitants, sauf que l'intercommunalité atteignant ce seuil doit s'inscrire dans une aire urbaine de 400 000 (contre 500 000 habitants dans le texte initial). C'est là un changement profond, mais relativement limité en termes de seuil démographique en réalité, puisqu'il n'exclut que Toulon et Montpellier. Par ailleurs, autre changement important, dans un certain nombre de domaines, les compétences départementales transférées aux métropoles le seront par convention, à partir du 1er janvier 2017. Donc, quand la métropole ou le département demande un transfert de compétences dans certains domaines prévus, une convention devra être signée dans les 18 mois.

En revanche, la constitution de la métropole Parisienne n'a pas été votée. Il faudra, au cours de la navette parlementaire, que les députés puissent présenter un projet qui aille plus loin que la proposition d'un syndicat mixte pour la gestion du logement, insuffisant dans la constitution d'une métropole parisienne.

JD : La réforme de la décentralisation commence par affirmer le fait métropolitain. Pierre Méhaignerie, comment les villes moyennes régissent-elles à cela ?

Pierre Méhaignerie

L'examen des débats laisse apparaître des choses impressionnantes. Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois

du Sénat, a déclaré, s'adressant au Gouvernement : « *notre position repose sur une philosophie différente de la vôtre* ». Le président du groupe RDSE, Jacques Mézard, demande de son côté « comment s'y retrouver dans cette tornade de schémas, de conférences, de haut conseil et de moyens conseils ». J'ai l'impression que nous allons encore vers un choc de complexité. En réaction à cela, j'identifie deux pistes pour les villes moyennes. Les villes moyennes doivent défendre une politique de développement en réseau et non pas concentrée et éviter l'émergence d'une forme d'élitisme républicain - comme on l'a vu dans le système en formation, afin de ne pas retourner à l'Ancien Régime avec sa noblesse (la métropole), un « *tiers-Etat* » et un « *sous-tiers-Etat* », qui seraient les zones rurales totalement oubliées.

S'agissant du premier point, une étude réalisée par l'observatoire du dialogue et de l'intelligence sociale analyse les régions françaises à l'aune de 30 critères : 15 de performance sociale, 15 de performance économique. Au regard de la performance économique, la région Ile-de-France est première. Mais au regard de la performance sociale, elle n'est que vingtième ! Ce résultat rappelle l'étude citée hier, selon laquelle 50% des jeunes couples souhaitent quitter l'Ile-de-France. Si l'on retient l'ensemble des critères, ce sont les Pays-de-la-Loire, puis la Bretagne et l'Alsace qui arrivent en tête. L'explication de la réussite du Grand Ouest est simple : sa force tient non pas à la présence d'une grande conurbation, mais « *à un réseau de villes moyennes et de petites villes bien liées à leur tissu rural, qui favorisent les capacités d'initiative, de responsabilité et de cohésion sociale* ».

De même, si l'on regarde les résultats des petites universités, ils sont aussi favorables que les très grandes universités. Aux Etats-Unis, pays souvent utilisé pour comparer les performances dans le domaine universitaire, il existe de très grandes universités implantées pourtant dans des petites villes ou villes moyennes.

Conclusion : les villes moyennes ne doivent pas aller voir le roi pour dire « *Et nous, et nous ?* » mais au contraire défendre, avec les petites villes et en association avec les métropoles, un développement en réseau, et non un développement trop concentré. Ne renforçons pas le système élitiste français, encore trop monarchique. Un élu sénateur a dit : « *nous voulons avoir l'honneur d'être une métropole* ». Faut-il comprendre qu'il y a déshonneur à être zone rurale ? Attention ! Nous ne réglerons pas les problèmes de compétitivité, de cohésion sociale et de maîtrise de la dépense publique si tous les territoires n'apportent pas chacun leur contribution.

Plutôt qu'un système élitiste, j'ai tendance à penser que les clés de l'avenir sont en nous-mêmes. N'attendez pas de l'Etat ce qu'il ne peut pas donner. Il y a des réussites remarquables dans chacun des territoires. C'est plutôt en faisant appel à la responsabilité et à l'initiative de chacun que nous trouverons des solutions aux problèmes du pays, plutôt que dans un système trop élitiste. Je me tourne donc vers mon président en disant : « *soyons les acteurs d'un développement équilibré du territoire,*



Pierre Méhaignerie



Jean-Pierre Masseret



Jean-François Debat

non pas pour les villes moyennes seules, mais pour l'ensemble des territoires ».

JD : Un des points forts de ce premier projet de loi concerne la métropole lyonnaise. De quel œil voit-on la création de cette métropole en tant que maire de Bourg-en-Bresse ?

Jean-François Debat

Le fait que la métropole lyonnaise se constitue et absorbe les compétences du département ne me pose aucune difficulté. Ces compétences sont d'abord des compétences de proximité : collèges, action sociale, voirie. Cela relève d'une organisation locale, souhaitée localement. Cela fait longtemps que l'on se pose cette question de la meilleure organisation locale, notamment dans les villes moyennes. En particulier en matière d'action sociale : entre les compétences du CCAS et les compétences du département, la coordination pourrait être améliorée.

La constitution de la métropole lyonnaise se fait sans impact sur le reste des territoires, et sans affecter le travail en réseau évoqué par Pierre Méhaignerie. En Rhône-Alpes, nous avons une habitude de travail en réseau, à l'échelle de 8 territoires : les trois villes principales - Lyon, Grenoble et Saint-Etienne, et les cinq villes moyennes - Chambéry, Valence, Annecy, Roanne et Bourg-en-Bresse. A moins d'une heure de Lyon (70 km), nous travaillons avec la future métropole sur l'université. Les entreprises éligibles au pôle de compétitivité le sont grâce à ce pôle centré sur Lyon, mais qui irrigue largement nos territoires et agglomérations moyennes. Idem pour les infrastructures de transports, qui sont liées à l'existence et à la concentration des métropoles. Donc qu'il y ait un travail en réseau ne me dérange pas. Ce qui posera question, c'est l'articulation entre les compétences de la métropole et celles de la région, en particulier sur les schémas de développement économique, d'enseignement et de recherche, de transport.

En revanche, la revendication des métropoles d'avoir une zone blanche dans les territoires au sein desquels elles seraient seules maîtres des pôles de compétitivité, seules maîtres des schémas d'enseignement supérieur et de recherche et des

infrastructures de transport, cela signifie qu'on n'est plus dans le réseau, mais bien dans la centralité. Il est dommageable que sur ces sujets, la métropole soit la seule à décider, alors que précisément ces domaines de politiques publiques ont un impact sur les territoires alentours. Il faut que la métropole s'aligne sur les schémas de la région et non l'inverse. En tant que maire, je trouve qu'il doit y avoir un travail à trois, parfois à quatre avec les départements, entre le réseau des agglomérations, la métropole et la région. Et sur ces grands enjeux structurants, la région doit être garante d'un dialogue fructueux pour le développement de nos agglomérations. J'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois à Gérard Collomb : « Une métropole dans un désert, ça ne fait pas Lyon. Au mieux - et que nos amis de Clermont ne s'en offusquent pas - ça fait Clermont-Ferrand. » L'attraction de l'agglomération lyonnaise n'est pas liée à sa seule force interne. Elle vient de ce qu'elle se trouve intégrée dans un réseau, à proximité d'agglomérations, comme Saint-Etienne, comme Grenoble, mais aussi de villes moyennes qui apportent de la complémentarité en matière de qualité de vie, d'intelligence locale. Le réseau vient conforter une dynamique autour d'une grande agglomération. L'enjeu se situe donc, dans la loi qui vient d'être votée comme dans la scène 2 de l'acte III à venir, portant sur les régions, dans l'articulation des compétences régions/métropoles.

En Rhône-Alpes, le réseau de villes moyennes se situe aux confins de deux réseaux.

1/ Une dynamique de réseau autour de l'urbain. De ce point de vue, il faut le reconnaître, c'est une chance d'avoir des villes, notamment des grandes, car elles concentrent l'intelligence, la recherche, les capacités de développement. Les territoires ruraux ou les petites villes ne peuvent vivre seuls, car c'est dans les villes que se génère la richesse. En revanche, elles ne le génèrent pas toutes seules ; elles le génèrent parce qu'on est capable de travailler ensemble.

2/ Le deuxième réseau, c'est celui qui met les villes moyennes au cœur d'un travail avec les plus petites villes et le tissu rural qui nous entourent. Pour ce qui concerne Bourg-en-Bresse, il s'agit d'un bassin de vie de 140 000 habitants, pour une ville centre de 43 000 habitants, et une agglomération de 80 000.



Serge Morvan

Ce réseau là aussi, il faut pouvoir le faire vivre. Parce que c'est par ses ramifications, par les services de proximité et de centralité rendus - université, justice, principaux centres de développement économique, hôpital - que les villes moyennes contribuent à irriguer ce réseau et à le faire vivre.

Nous sommes donc aux confins de ces deux réseaux : nous apportons aux petites villes et au tissu rural les services dont ils ont besoin. Idem pour les villes moyennes par rapport aux métropoles. Nous avons besoin d'un tissu rural dynamique pour pouvoir avancer. Et par ailleurs, nous souhaitons avoir un dialogue avec la métropole lyonnaise, car c'est un atout de travailler en réseau pour assurer le développement économique et le bien-être des populations.

JD : Jean-Pierre Masseret, partagez-vous ces craintes concernant l'équilibre entre niveaux de collectivités ?

Jean-Pierre Masseret

Revenant sur le texte, je voudrais dire que la loi de décentralisation promise n'a pas été réalisée. Les textes présentés ne correspondent ni aux espérances, ni aux besoins affichés. Ce premier texte commence par affirmer la place des métropoles. C'est un choix, qui correspond à une réalité historique ancienne qui a vu les métropoles se doter de capacités à dominer les réalités d'aménagement et de développement. Cette évolution n'est pas sans danger en vérité. La question principale qui nous est posée est la suivante : comment crée-t-on de la valeur compétitive aujourd'hui au 21^{ème} siècle ? Comment crée-t-on des emplois et assure-t-on du développement social et culturel ? Ce développement ne peut pas être concentré sur quelques ensembles urbains et métropolitains. Les richesses, les talents sont sur tous les territoires et ce potentiel là doit être valorisé. Il est du rôle de la région d'inciter à cet ensemble de partenaires de se mettre d'accord sur des options stratégiques dominantes autour desquelles on va engager l'ensemble régional, l'ensemble des partenaires, en fonction de leurs compétences, en vertu de leur capacité financière à participer. Le concept de chef de filât correspond à cela. Mais ce qui importe, c'est l'intelligence collective. Le fait métropolitain est

réel, mais il faut aussi reconnaître que sur Saint-Dié-des-Vosges, sur Remiremont, il existe des potentiels de richesse, de formation, d'innovation. Comment organiser tout cela au bénéfice d'un développement partagé, collectif, général ? Les outils juridiques existent, ce texte peut être un bon outil si on en fait un bon usage collectif. N'oublions pas que l'on vise en priorité le service aux citoyens. Aujourd'hui, l'essentiel, c'est la création de valeurs. En région Lorraine, le défi est de réussir un passage, celui d'une économie identitaire fondée sur une économie industrielle qui n'est plus, anciennement basée sur le charbon, le fer, la sidérurgie, le textile, la carbochimie, la chimie, vers une économie décarbonnée du 21^{ème} siècle, compétitive, autour de ce que nous a laissé l'histoire : l'énergie, les matériaux et les procédés. On peut reprendre position dans cette économie du 21^{ème} siècle, au bénéfice de l'ensemble des territoires. Prenons l'exemple du bois : les process sont aussi bien développés à Saint-Dié-des-Vosges qu'à Thionville et Forbach. Il faut simplement mettre en coordination ces potentiels pour créer de la richesse. Il faut être suffisamment intelligent pour cela.

J'ai la « chance » en Lorraine de ne pas avoir de métropole. Il y a en revanche deux grandes villes : Nancy et Metz. Elles veulent tout prendre, tout diriger : aménagement, développement, formation, innovation... il faut les respecter, mais aussi leur faire admettre l'exigence d'objectifs stratégiques partagés. C'est dans cette direction qu'il faut aller, comme l'a dit Jean-Paul Bailly, de son point de vue de chef d'entreprise. Il nous faut nous comporter comme une entreprise. Créer de la valeur, pour créer des emplois et répondre aux préoccupations des citoyens.

Alors de fait, un texte n'était pas forcément nécessaire pour cela. Je réunis déjà souvent les préfets et présidents de conseils généraux. J'ai une conférence régionale de mobilisation économique et d'innovation, je réunis les chambres consulaires, le préfet, les départements, les grandes agglomérations, les représentants de villes moyennes parfois, les universités... Nous n'avons pas forcément besoin d'outils normatifs et juridiques pour avancer. Même si quelques fois, ça peut aider.

JD : Vous évoquez Metz et Nancy. Les deux villes se sont constituées avec Epinal et Thionville en pôle métropolitain. Quel regard portez-vous sur le Sillon Lorrain ?

C'est un partenaire pour la région. Mais je leur fais remarquer que les projets présentés sont des projets de ville, et non des projets métropolitains. Chacun veut sa salle des congrès, personne ne propose une salle des congrès unique, dans un lieu central. Idem pour les stades. Chacun veut le sien.

JD : Pierre Méhaignerie, quel regard portez-vous sur cette nouvelle forme d'organisation, apparemment inspirée d'une culture de

coopération bretonne... A-t-on besoin de légiférer pour apprendre à travailler avec ses collègues et partenaires ?

Pierre Méhaignerie

Le Comité d'Etude de Liaison des Intérêts Bretons (CELIB) a mis en marche l'ensemble de la Bretagne. Il a été d'une efficacité redoutable, notamment pour le développement du réseau autoroutier. C'est aussi vrai du monde rural, il faut voir ce qu'a apporté la jeunesse catholique sans aucun centime d'argent public. Comme le dit le CELIB : Il faut « *associer les volontés, tout en respectant les sensibilités* ». C'est une formule qui permet de mettre en marche l'ensemble des initiatives.

Prenons une initiative que je viens de lancer à Vitré : la coexistence du Pôle emploi, de la maison de l'emploi, de la mission locale, du CIO, représentent une perte de richesse et de productivité fantastiques. Le citoyen ne s'y retrouve plus. On a donc décidé, au niveau d'un bassin d'emploi de 110 000 habitants, de réunir sous un même toit le CIO, la mission locale, les associations, la maison de l'emploi, les chambres d'agriculture et de commerce. On s'est dit qu'on allait tous gagner du temps. Cela a marché, mais ce n'était pas suffisant. Pour que ça fonctionne mieux encore, il ne fallait qu'un patron. J'ai donc proposé d'expérimenter la chose suivante : n'avoir qu'un directeur pour l'ensemble de ces structures et associer le maire au choix du patron, comme pour les hôpitaux. Finalement, deux candidats ont été présentés et un chef d'entreprise a été choisi pour diriger la maison de l'emploi. Résultat : on a aujourd'hui deux fois plus d'offres d'emplois qu'avant. Les chefs d'entreprise locaux en sont même venus à croire qu'il s'agissait d'une entreprise privée tant la nouvelle structure d'ensemble s'est montrée efficace. Il existe des initiatives qui montrent qu'on peut faire plus et mieux sans argent public. Il faut valoriser ces initiatives pour moderniser l'action publique à l'échelle nationale.

Serge Morvan

L'intention du Gouvernement est bien celle là. Alors certes le texte est finalement un peu trop normatif, mais parfois on a besoin des outils. L'idée est bien de s'appuyer sur tout le monde, d'instaurer un dialogue, et non de créer des endroits déconnectés de tout le reste. La navette législative va permettre ce dialogue.

Jean-François Debat

Nous avons besoin d'outils pour limiter les gabegies. De ce point de vue, la sensibilisation ne suffit pas. Un seul exemple, en Rhône-Alpes : pour l'installation des jeunes agriculteurs, les orientations des départements ne sont pas compatibles avec celles de la région. Chacun dépense pour sa propre politique, parfois en contradiction, alors même qu'on peine à trouver des fonds. Ce n'est pas un problème de clause de compétence générale, c'est un problème de coordination des orientations.

Il ne s'agit pas de dire à l'un ou à l'autre d'arrêter de faire. En revanche, si les deux font, il faut au minimum que ça se fasse dans le même sens, et pour cela que quelqu'un arbitre.

On a beau faire des conférences, tout le monde arrive avec ses idées et repart avec les siennes. Il faut que la loi donne le pouvoir de prendre une décision, sinon on va continuer à gaspiller. Nous ne faisons pas toujours le meilleur emploi possible de l'argent public.

JD : Pierre Méhaignerie, êtes-vous d'accord avec ce point de vue ?

Pierre Méhaignerie

Oui, il faut rationaliser et rechercher l'intérêt général. On retrouve ce genre de questionnement en matière de normes d'accessibilité extrêmement complexes, ou d'archéologie préventive.

Il faut sortir des corporatismes du monde rural, du corporatisme des villes moyennes : peut-on faire des synthèses venant du territoire avec l'idée que la démocratie sur le terrain mobilisera les acteurs et permettra de trouver plus facilement des arbitrages d'intérêt général au niveau de communautés de vie ou de bassins de vie. C'est la raison pour laquelle j'aurais préféré qu'on poursuive la politique de l'intercommunalité - non pas l'intercommunalité cantonale - mais l'intercommunalité au niveau des bassins de vie.

Jacques Lamblin évoquait le coût de la centralité. C'est vrai pour certaines villes, mais pour Vitré c'est l'inverse : Vitré est une commune riche. Il faut réaliser que les habitants des communes voisines, qui vivent à 17 km et viennent au lycée ou conduisent les enfants à l'école de musique, conservatoire ou pour tout autre activité, ont un coût beaucoup plus élevé que les habitants de la ville. Il est donc normal que l'impôt d'une collectivité à 17km ne soit pas le même que l'impôt de la ville-centre, compte tenu de ces différences. Acceptons la diversité et non les décisions uniformes qui viennent d'en haut.

Jean-Pierre Masseret

Il conviendrait de déterminer des périmètres spécifiques - à l'échelle des bassins de vie par exemple, pour y signer des contrats uniques de développement. On réaliserait des analyses stratégiques de ces bassins, on déterminerait ses besoins de formation, de mobilité... et on dresserait des objectifs que chacun contribuerait à atteindre. Si l'on ne passe pas par là, on risque de manquer d'efficacité et de gaspiller l'argent public, et donc de ne pas répondre aux enjeux posés à la société française. J'ai la conviction que le fruit est mûr pour arriver à ce résultat. Si le texte de loi peut inciter à la coordination et rendre les gens responsables, ce sera déjà ça.

Jean-François Debat

C'est intéressant d'être reconnu, mais il faut savoir ce qu'il y a derrière. Nous attendons du législateur qu'il conforte le travail



commun et de réseau, en donnant les aiguillons pour vaincre les réticences. Parce qu'actuellement, on marche au rythme de ceux qui veulent avancer le moins vite. Il faut trouver le bon équilibre entre le consensus et le droit de véto d'un seul. C'est souvent ce qui manque dans la construction de projets intercommunaux ou de bassins de vie. A ce titre, le concept de chef de filât est une bonne logique. Ce n'est pas « un seul est patron », mais il revient à l'un de nous la responsabilité d'organiser le travail collectif. On lui reconnaît in fine la possibilité de trancher les derniers désaccords qui empêcheraient d'avancer et de trouver le bon point d'équilibre. Mais ça ne se trouve pas vraiment dans la tradition jacobine dans laquelle nous avons vécu. Trente ans après la décentralisation, c'est pourtant de cela que nous avons besoin. Non pas d'un texte qui fixe de manière autoritaire le périmètre des intercommunalités, mais d'un texte qui aide, à un moment donné, à lever les derniers blocages et à faire les derniers arbitrages si on n'y arrive pas au sein de nos réseaux. Ce n'est pas un moyen autoritaire, mais une aide au déblocage de situations.

Jean-Pierre Masseret

Il faut passer d'un concept de pouvoir à un concept de responsabilité. C'est une des clés de l'évolution. Tout le monde croit posséder un pouvoir, en réalité personne n'a rien du tout entre les mains. Si on veut faire avancer la République dans le bon sens et assurer le principe de liberté-égalité-fraternité qui nous réunit tous, chacun doit considérer qu'il a une part de responsabilité et peu de pouvoir, et qu'il faut mettre ensemble ces éléments pour arriver autour d'un chef de file ou d'un responsable de coordination à une décision qui

entraîne l'ensemble. Comme à La Poste et conformément à ce qu'a dit Jean-Paul Bailly, « *pour que ça marche, il faut que chacun connaisse sa place dans l'entreprise, l'utilité qu'il a dans l'évolution de l'entreprise, dans sa permanence et sa conquête.* » C'est la même démarche que nous devons adopter.

Pierre Méhaignerie

Quand on voit les événements, je dirais, « peu importe que le chat soit noir ou blanc pourvu qu'il attrape les souris. » Cela me fait également penser à cette phrase entendue lors de la chute du monde soviétique : « *Notre peuple aimerait avoir le niveau de vie des peuples de l'Ouest, mais ce sera lent et difficile car il faudra apprendre à notre peuple le goût de l'initiative et de la responsabilité.* »

C'est ce qui nous attend. Il faut faire émerger les capacités de l'intelligence locale. Et c'est ce qui a manqué et a inquiété concernant le texte sur la décentralisation - ou devrais-je dire de « recentralisation » ?

JD : Recentralisation, c'est vraiment ce que vous pensez ?

Pierre Méhaignerie

Recentralisation, car on donne un pouvoir supplémentaire à la métropole. Pourquoi pas, mais la région s'adresse déjà à tous les territoires. Pourquoi la métropole aurait-elle beaucoup plus de droits et n'aurait pas à respecter les orientations de la région ? Les autres se sentiront défavorisés. Soyons attentifs à cette notion de la justice.

Les résolutions des 6^{èmes} A



Je voudrais en préalable remercier très sincèrement et très chaleureusement Gilbert Meyer et ses équipes de la ville de Colmar et de la communauté d'agglomération pour son accueil et sa mobilisation de tous les instants, montrant le vrai visage de l'Est de la France : l'accueil, le sourire et le souci de l'autre.

Les résolutions présentées issues résultent à la fois de l'Assemblée générale statutaire qui s'est tenue en amont des assises et du travail en assises sur ces deux journées.

Décentralisation

Les demandes de la FVM relatives au projet de réforme de l'action publique, dans le texte dédié aux métropoles sont nombreuses. Elles plaident en faveur d'une simplification du texte et du paysage institutionnel local, d'une reconnaissance de la place des villes moyennes dans le dialogue local avec les régions et les métropoles, le monde rural dans le cadre d'une complémentarité équilibrée et d'une réaffirmation du rôle du maire.

Simplifier le texte et le paysage institutionnel local

Le texte proposé par Marylise Lebranchu est complexe et coûteux. La FVM demande à l'Etat de s'engager vers une simplification de l'action territoriale.

Comme les sénateurs lors de la première lecture du texte, la FVM demande la suppression du pacte de gouvernance et

demande que soit réaffirmé le principe de non-tutelle d'une collectivité sur une autre. La FVM souhaite l'élaboration de stratégies régionales d'aménagement du territoire pilotées par les régions en étroite relation avec les collectivités territoriales concernées, dont les villes moyennes.

Reconnaître les villes moyennes dans le fait urbain

Exclusivement tourné vers les métropoles et les très grandes villes, le texte créé des conférences territoriales, instances dites de dialogue et de concertation. Pourtant, seuls les régions, départements, grandes villes, métropoles et communautés urbaines pourront y siéger. Les autres, villes moyennes, petites villes, monde rural, doivent se contenter de quelques représentants. La FVM demande à être pleinement intégrée dans ce dialogue. Elle demande que l'ensemble des villes et agglomérations de plus de 20 000 habitants puissent siéger à la conférence territoriale, dans un dialogue d'égal à égal avec les régions et les métropoles. Elle demande que soit donné au citoyen des villes moyennes, petites villes, monde rural, le même droit à une représentation équitable.

Les villes moyennes et leurs réseaux souhaitent participer pleinement à une indispensable relance de la réflexion sur un aménagement du territoire équilibré, pour pallier l'écueil d'une concentration exclusive des leviers du développement dans les futures métropoles.

Réaffirmer le rôle de proximité du bloc local

Le texte présenté réduit le chef de filât du bloc communal (communes et EPCI) à la gestion de la qualité de l'air et de mobilité durable. Pour la FVM, c'est l'expression d'une dérive qui va déposséder l'élu local de tout moyen d'action, alors même que le maire est l'élu le plus reconnu et le plus légitimé par les citoyens. La FVM demande que le rôle du maire soit réaffirmé. C'est une exigence vis-à-vis des citoyens qui les élisent au suffrage universel direct.

Finances

C'est un fait, les contraintes du rétablissement des finances publiques modifient en profondeur les relations entre l'État et les collectivités locales.

Il est devenu urgent de définir une stratégie financière à l'échelle des villes moyennes et leurs intercommunalités, en tenant compte des modifications qui affectent leurs schémas de financement : disparition des marges de manœuvre fiscales, charges fixes (grenelle, accessibilité, rythmes scolaires), et apparition de situation d'endettement de plus en plus difficiles (absence de possibilités d'émissions obligataires, emprunts toxiques, marges bancaires importantes...).

Afin de préserver la qualité des services offerts aux habitants

Assises des villes moyennes

des villes moyennes, et leur pouvoir d'achat, la FVM demande en ce qui concerne la baisse des dotations de l'État :

- que la réduction des dotations prévue dans le PLF pour 2014 prenne davantage en compte la richesse effective des territoires, dont le revenu par habitant est l'élément clé. Les villes moyennes et les bourgs ruraux subissent un effet cumulatif très négatif avec la désindustrialisation massive, la modernisation de l'action publique et la baisse pour l'instant proportionnelle/homothétique des dotations (la baisse uniforme des dotations va donc aggraver les inégalités, en l'absence de prise en compte des handicaps et des charges de centralité).
- que l'État poursuive ses objectifs de réduction des inégalités en matière de péréquation (pas de gel dans la montée en charge du FPIC, pas de réduction brutale du nombre de communes éligibles à la DSU, ajustements pour les progressions aberrantes).

Habitat

Les attentes de la population en matière d'habitat sont considérables : logement de qualité, coût raisonnable, accession à la propriété... S'appuyant sur les résultats d'une étude sur l'Habitat dans les villes moyennes, présentées lors des 6^{èmes} assises des villes moyennes, la FVM exprime ses priorités :

- Il faut rendre attractif l'habitat dans le centre-ville et redensifier en misant sur le cœur des villes moyennes.
- La FVM souhaite la poursuite d'une politique de rénovation urbaine ambitieuse.
- La FVM demande que soient créés des éléments de souplesse dans la répartition par les Préfets des quotas de logements bénéficiant des déductions fiscales prévues par la Loi Duflo.
- La FVM demande un système simplifié, et surtout pérenne, d'accession sociale à la propriété répondant aux besoins des populations des villes moyennes.
- La FVM demande la stabilité des politiques du logement, qui doivent s'inscrire dans la durée afin de rassurer les ménages et les investisseurs et pouvoir évaluer leur efficacité.

Efficacité énergétique

Dans le contexte du débat de la transition énergétique, qui s'inscrit dans la recherche d'un « mix énergétique » qui vise à une « décarbonisation » de l'économie énergétique française, vivre dans une ville durable, marquée par une grande efficacité énergétique des bâtiments publics comme des logements, est une question primordiale. Pour cela :

- Il faut renforcer l'accompagnement par l'Etat des collectivités locales dans leurs projets énergétiques (concernant en par-

ticulier l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement des éco-quartiers et les nouvelles mobilités).

- La FVM propose la mise en place de filières locales de production d'énergie renouvelable sous maîtrise d'ouvrage publique, notamment pour le bois, la biomasse, les déchets et les réseaux de chaleur.
- Les logements rénovés et performant d'un point de vue énergétique sont générateurs de pouvoir d'achat dans les territoires. Les investissements doivent être soutenus.

Services aux habitants

Numérique

Des craintes demeurent quant au financement du très haut débit, au partage des contributions financières entre l'Etat, les opérateurs et les collectivités, selon que celles-ci sont qualifiées de denses ou moins denses.

Le recours aux conventions, signées entre opérateurs et collectivités est une évolution positive. Elles permettent de sceller l'engagement de travaux des opérateurs.

La FVM demande :

- à l'Etat, d'aider les collectivités à faire respecter les engagements des opérateurs, notamment en ce qui concerne l'accélération de l'équipement en très haut débit ;
- au Président de la République, d'appuyer le développement du très haut débit pour tous d'ici 2022 avec une accélération tangible du rythme d'installations pour que les opérateurs choisis soient encore français.
- Réduire les écarts de calendrier entre la ville-centre et les autres territoires de son intercommunalité.

Culture

Pour maintenir des services de proximité en centre-ville, et favoriser le lien entre les habitants, la FVM appelle à soutenir notamment les librairies indépendantes pour leur rôle de commerce de proximité et d'appui à la vie culturelle : salons du livre, rencontres d'auteurs, organisations en tout genre aux côtés des médiathèques, des écoles et du milieu associatif.

Santé

Les villes moyennes jouent un rôle pivot au sein des territoires de santé. Aussi, en matière de santé, la FVM demande :

- la pérennisation de la place des centres hospitaliers généraux dans un dispositif de soins accessibles à tous ;
- une présence médicale et paramédicale accessible à tous dans tous les bassins de vie.

Alsace

Colmar	CA de Colmar
Haguenau	CC de la région de Haguenau
Saint-Louis	CC des Trois-Frontières
Schiltigheim	CU de Strasbourg
Sélestat	CC de Sélestat

Aquitaine

Agen	CA d'Agen
Anglet	CA Agglomération Côte Basque - Adour
Dax	CA du Grand Dax
Libourne	CA du Libournais
Mont-de-Marsan	CA Le Marsan Agglomération
Périgueux	CA Périgourdine

Auvergne

Aurillac	CA du Bassin d'Aurillac
Le Puy-en-Velay	CA Le Puy-en-Velay
Moulins	CA de Moulins
Vichy	CA de Vichy Val d'Allier

Basse-Normandie

Alençon	CU d'Alençon
Cherbourg-Octeville	CU de Cherbourg
Lisieux	CC Lisieux Pays d'Auge
Saint-Lô	CA Saint-Lô Agglomération

Bourgogne

Auxerre	CA de l'Auxerrois
Beaune	CA Beaune, Côte et Sud
Chalon-sur-Saône	CA Le Grand Chalon
Le Creusot	CU Creusot Montceau
Mâcon	CA du Mâconnais- Val de Saône
Montceau-les-Mines	CU Creusot Montceau
Nevers	CA de Nevers
Sens	CC du Sénonais

Bretagne

Concarneau	CA Concarneau Cornouaille Agglomération
Fougères	CC Fougères Communauté
Lannion	CA Lannion - Trégor - Agglomération
Lorient	CA Lorient Agglomération
Quimper	CA Quimper Communauté
Saint-Brieuc	CA Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor
Saint-Malo	CA de Saint-Malo Agglomération
Vannes	CA Vannes Agglo
Vitré	CA Vitré communauté

Centre

Blois	CA de Blois « Agglopolys »
Chartres	CA de Chartres Métropole
Dreux	CA Dreux Agglomération
Montargis	CA Montargeoise et rives du loing
Vierzon	CC Vierzon-Sologne-Berry

Champagne-Ardenne

Châlons-en-Champagne	CA Cité en Champagne
Chaumont	CA du Pays Chaumontais
Épernay	CC Épernay - Pays de Champagne
Saint-Dizier	CC de Saint-Dizier, Der et Perthois
Sedan	CC du Pays Sedanais
Troyes	CA Grand Troyes

Corse

Ajaccio	CA du Pays Ajaccien
Bastia	CA de Bastia

Franche-Comté

Belfort	CA Belfortaine
Dole	CA du Grand Dole
Montbéliard	CA Pays de Montbéliard Agglomération
Pontarlier	CC du Larmont
Vesoul	CA de Vesoul

Guadeloupe

Pointe-à-Pitre	CA CAP Excellence
----------------	-------------------

Guyane

Cayenne	CA du Centre Littoral
---------	-----------------------

Haute Normandie

Louviers	CA Seine-Eure
Dieppe	CA de la Région Dieppoise
Évreux	CA Grand Évreux Agglomération
Fécamp	CC de Fécamp

Ile-de-France

Combs-la-Ville	SAN de Sénart Ville Nouvelle
Conflans-Sainte-Honorine	CA 2 Rives de Seine
Etampes	CC de L'Etampois Sud Essonne
Meaux	CA du Pays de Meaux
Melun	CA Melun Val de Seine
Rambouillet	CC Plaines et Forêts d'Yvelines
Yerres	CA du Val d'Yerres

Languedoc-Roussillon

Agde	CA Hérault Méditerranée
Alès	CA du Grand Alès en Cévennes
Béziers	CA Béziers Méditerranée
Lunel	CC du Pays de Lunel
Mende	CC Coeur de Lozère
Sète	CA Thau Agglomération

Limousin

Brive-la-Gaillarde	CA de Brive
--------------------	-------------

Lorraine

Bar-le-Duc	CA Bar-le-Duc Sud Meuse
Epinal	CA d'Épinal Golbey
Forbach	CA de Forbach - Porte de France
Lunéville	CC du Lunévillois
Saint-Dié-des-Vosges	(1er janvier 2014)
Sarreguemines	CA de Sarreguemines Confluences
Thionville	CA Portes de France - Thionville
Vandœuvre-Lès-Nancy	CU du Grand Nancy
Verdun	CC de Verdun

Midi-Pyrénées

Albi	CA de l'Albigeois
Auch	CA du Grand Auch Agglomération
Cahors	CA du Grand Cahors
Castres	CA de Castres-Mazamet
Millau	CC de Millau Grands Causses
Montauban	CA Grand Montauban
Tarbes	CA du Grand Tarbes (CAGT)

Nord - Pas-de-Calais

Armentières	CU de Lille Métropole
Arras	CU d'Arras
Béthune	CA de l'Artois
Boulogne-sur-Mer	CA du Boulonnais
Bruay-la-Buissière	CA de l'Artois
Calais	CA du Calaisis
Cambrai	CA de Cambrai
Douai	CA du Douaisis
Hénin-Beaumont	CA Hénin Carvin
Lens	CA de Lens - Liévin
Liévin	CA de Lens - Liévin
Maubeuge	CA Maubeuge Val de la Sambre
Valenciennes	CA de Valenciennes Métropole
Halluin	CU de Lille Métropole

Pays de la Loire

Cholet	CA du Choletais
La Roche-sur-Yon	CA La Roche sur Yon Agglomération
Laval	CA Laval Agglomération
Saint-Nazaire	CA Région Nazairienne et de l'Estuaire (la CARENE)
Saumur	CA Saumur Loire Développement

Picardie

Abbeville	CC de l'Abbevillois
Beauvais	CA du Beauvaisis
Creil	CA Creilloise
Nogent-sur-Oise	CA Creilloise
Saint-Quentin	CA de Saint-Quentin
Soissons	CA du Soissonnais

Poitou-Charentes

Angoulême	CA du Grand Angoulême
Châtelleraut	CA du Pays Châtelleraudais
Cognac	CC du Grand Cognac
Niort	CA de Niort
Rochefort	CA du Pays Rochefortais
Royan	CA Royan Atlantique
Saintes	CA de Saintes

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Antibes	CA de Sophia Antipolis
Arles	CA Arles - Crau - Camargue - Montagnette
Aubagne	CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Cagnes-sur-Mer	CU Nice - Côte d'Azur
Carpentras	CA Ventoux Comtat Venaissin
Digne-les-Bains	CC des Trois Vallées
Gap	(1er janvier 2014)
Istres	SAN Ouest Provence
La Ciotat	CU Marseille Provence Métropole
La Valette-du-Var	CA Toulon Provence Méditerranée
Marignane	CU Marseille Provence Métropole
Martigues	CA Pays de Martigues
Saint-Raphaël	CA Var Estérel Méditerranée
Salon-de-Provence	CA Salon-Etang de Berre-Durance "Agglopolo Provence"

Réunion

La Possession	CA Territoire de la Côte Ouest (TCO)
Le Port	CA Territoire de la Côte Ouest (TCO)
Le Tampon	CA du Sud
Saint-Benoît	CA Intercommunale de la Réunion Est (CIREST)
Saint-Pierre	CA CIVIS (Communauté Villes Solidaires)

Rhône-Alpes

Annecy	CA Annécienne
Annemasse	CA Annemasse - Les Voirons Agglomération
Bourg-en-Bresse	CA Bourg-en-Bresse Agglomération
Bourgoin-Jallieu	CA Porte de l'Isère
Caluire et Cuire	CU du Grand Lyon
Chambéry	CA Chambéry Métropole
Givors	CU du Grand Lyon
Montélimar	CA Montélimar Sésame
Roanne	CA Roannais
Romans-sur-Isère	CA du Pays de Romans
Vienne	CA du Pays Viennois
Villefranche-sur-Saône	CA de Villefranche-sur-Saône
Voiron	CA du Pays Voironnais



- Vannes Ville adhérente
- Bourges Ville non adhérente
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes
- Communauté urbaine
- Syndicat d'agglomération nouvelle
- Communauté d'agglomération rattachée à une grande ville
- Communauté urbaine rattachée à une grande ville
- Limite de région
- Limite de département

100 km



Guadeloupe



Martinique



Guyane



Île-de-France



Mayotte



Réunion



Nouvelle-Calédonie



Tahiti



© Cartographie Fabrice Le Goff

Partenaires institutionnels de la FVM



FVM
94 rue de Sèvres
75007 Paris - France

Tél. : +33 1 45 44 99 61
Fax : +33 1 45 44 24 50
courriel : fvm@villemoyennes.asso.fr
www.villemoyennes.asso.fr

